

Les *barbari* de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce dans les traductions médiévales en langue d'oïl

Elena DE LA CRUZ VERGARI

Universitat Rovira i Virgili

elena.delacruz@urv.cat

<https://orcid.org/0001-5615-332X>

In memoriam Philippe Contamine

Resumen

Los bárbaros están bien presentes en el *Epitoma rei militaris* de Vegetio, uno de los tratados militares más famosos de la Edad Media, del cual conservamos cinco traducciones en lengua de oïl, de orígenes diversos. Estas *mises en roman* despliegan un abanico de procedimientos de su vulgarización relacionados con un proyecto cultural y político. Más concretamente, la traducción de palabras derivadas del latín *barbarus*, que designaba la alteridad más alejada, ofrece resultados muy diversos. El análisis de las ocurrencias de *barbar-* nos permite descubrir la intención del proyecto político en el que se enmarcan.

Palabras clave: lexicología, semántica, alteridad, extranjeros, bárbaro.

Résumé

Les *barbari* sont bien présents dans l'*Epitoma rei militaris* de Végèce, l'un des traités de guerre les plus célèbres du Moyen Âge, dont cinq traductions en langue d'oïl d'origines diverses nous sont parvenues. Ces *mises en roman* déploient tout un éventail de procédés de vulgarisation reliés à un projet culturel et politique. Plus concrètement, la traduction des mots dérivés du latin *barbarus*, qui désignait l'altérité la plus éloignée, offre des résultats très divers. L'analyse des diverses occurrences de *barbar-* nous amène à déceler l'intention du projet politique dans lequel elles ont vu le jour.

Mots clé : lexicologie, sémantique, altérité, étrangers, barbare.

Abstract

During the Middle Ages, Vegetius' *Epitoma rei militaris* was one of the most renowned war treatises. Five translations into *langue d'oïl* enable us to retrace the period of vulgarisation from the 13th to the 14th century. Its *mises en roman* display a whole range of vulgarisation processes. In particular, the translation of the Latin *barbarus*, which designated the most distant otherness, delivers very diverse results. By analysing the results of *barbar-*, we propose to draw up

* Artículo recibido el 8/02/2022, aceptado el 10/04/2024.

a typology of translations to unravel the political project in which they came into being.

Keywords: Lexicology, Semantics, otherness, foreigners, Barbarian.

1. La base lexicale *barbar-*

La base lexicale *barbar-* a donné nombre de dérivés en français, tels que *barbarie* ou *barbarement* et des noms propres : Barbare, figure de Barbarie, canard de Barbarie, orgue de Barbarie, etc. Son histoire remonte à la nuit des temps. La base *brb* – ou avec une autre consonne liquide *blb* ; ou encore sans voisement des occlusives, *plp* – se retrouve dans beaucoup de langues. Elle aurait une origine onomatopéique de nature reduplicative qui imiterait la production langagière imparfaite. Les dictionnaires spécialisés nous informent qu'elle désignait, en sanscrit déjà, celui qui barbouillait, balbutiait, bredouillait, bégayait, bafouillait, ou s'embrouillait. Cette origine – aussi simple que lointaine et reculée – pourrait expliquer qu'elle se soit répandue à travers les steppes et au-delà des océans dans les langues romanes, mais aussi en tchèque, en serbe, en lituanien, en russe, en bulgare, etc. (Fick, 1871 : 132 ; Walde, 1905 : 61 s.v. *balbus* ; Boisacq, 1916 : 114-115 s.v. βαρβαρόφωνος et βαβαί ; Frisk, 1960 : 219-220 ; Chantraine, 1986 : 165 ; Beekes, 2009 : 201)¹.

En Méditerranée, le mot apparaît pour la première fois pour désigner un βαρβαρόφωνος « qui parle une langue étrangère » dans l'*Illiade* (Homère, 1945 : II.867). À partir notamment de la pensée d'Héraclite et Platon, le rapport entre parole, raison et civilité devient essentiel dans la tradition grecque du λόγος, qui relie la raison à la vérité et à la civilité (Villani, 2010 ; Ake, 2011). À partir des guerres médiques, la tenue du βάρβαρος l'oppose au ξένος, l'étranger à qui l'on devait une hospitalité presque sacrée, et dans lequel le Grec pouvait reconnaître la vertu caractérisant la civilisation, c'est-à-dire la σωφροσύνη, la modération (Thucydide, 2019 ; Aristophane, 2002 : *Les Acharniens* ; Strabon, 1966 ; Tacite, 1942 et 1949 ; Dubuisson, 1985 et 2001 ; Hall, 2002 ; Ndiaye, 2005a ; Lançon, 2014 ; Dumézil, 2016). Une modération qui préférait le système démocratique de la polis, à celui tyrannique propre aux peuples barbares (Hall, 1989).

Pour les Grecs, les habitants de la péninsule italique étaient des barbares. Ce peuple nourri au lait de louve, dans son intention de constituer un ensemble de citoyens, avait emprunté le mot grec et l'avait appliqué aux non-Grecs, et à leur tour, par extension et appropriation, aux non-Latins. C'est ainsi que les Romains auraient emprunté non seulement le mot, mais aussi sa vision du monde, surtout à partir de Cicéron (Walde, 1905 : 61 ; Ernout et Meillet, 2001 : 66 ; Ndiaye, 2007). L'appropriation

¹ Cette étude est en partie possible grâce au soutien du Grup de Recerca Consolidat LAiREM – Nexus (Literatura, Art i Representació en la llarga edat mitjana – Nexus, SGR-Cat 2021 00970) dirigé par María Morrás (Universitat Pompeu Fabra).

du mot prouvait l'aboutissement du processus de civilisation des Romains, cultivés par la langue et par la religion, par la science et par la philosophie.

Dans les langues néolatines, le mot *barbare* est un cultisme. Pourtant son signifié moderne témoigne de l'évolution sémantique d'« étranger incivilisé, voire sauvage, féroce, cruel » à « sauvage, cruel, qui va à l'encontre des valeurs morales, etc. » et peut s'appliquer à nommer, au milieu du XX^e siècle, « la barbarie nazie », lorsqu'un tyran, élu démocratiquement, perpétrait des crimes en masse pour des questions ethniques mais aussi politiques et morales, contre des collectivités dont les hommes n'avaient aucun problème de maîtrise de langue, de comportement ni de pensée.

Bien que les études sur le mot *barbarus* et ses dérivés en grec et en latin classiques soient aussi nombreuses et riches que stimulantes, nous ne disposons, pour l'instant, d'aucun travail portant sur l'ensemble de la période médiévale². Ne pouvant pas épuiser une question qui demanderait un certain développement, nous nous bornerons ici à interroger un corpus d'étude cohérent, stable et riche mais limité, que nous présentons par la suite.

2. Végèce, un patriote antibarbare

L'*Epitoma rei militaris* ou le *De re militari* de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle est un abrégé militaire attribué à un certain Vegetius que la critique imagine comme étant un haut fonctionnaire proche de l'empereur, peut-être, Gratien, Valens, Théodose I^{er}, Valentinien II ou III (Barnes 1979 ; Reeve, 2000 : 346-350 ; Vegetius, 2004 : v-xiv).

Ce texte, comme tant d'autres, est un témoin de la vive préoccupation que suscitaient les invasions barbares à l'époque. Jérôme de Stridon écrit écoeuré :

Je ne puis sans horreur énumérer toutes les calamités de notre siècle. Voilà vingt ans et plus qu'entre Constantinople et les Alpes juliennes le sang romain coule chaque jour. La Scythie, la Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Dacie, la Thessalie, l'Achaïe, l'Épire, la Dalmatie, l'une et l'autre Pannonies sont en proie au Goth, au Sarmate, au Quade, à l'Alain, aux Huns, aux Vandales, aux Marcomans, qui les ravagent, les déchirent, les pillent³.

² Cf. les études partielles d'Opelt (1967), Contamine (1996), Depreux (2000), Laçon (2014) et Winkler (2018).

³ « Horret animus temporum nostrorum ruines persequi. Viginti et eo amplius anni sunt, quod inter Constantinopolim, et alpes Julias, quotidie Romanus sanguis effunditur. Scythiam, Thraciam, Macedoniam, Dardaniam, Daciam, Thessaliam, Achaïam, Eiros, Dalmatiam, cunctasque Pannonias Gotus, Sarmata, Quadus, Alanus, unni, Wandali, Marcomanni bastant, trahunt, rapiunt » (Jérôme de Stridon, 1845 : 600, 16). Pour la question des invasions barbares cf. Courcelle (1948 : 14), d'où a été tirée la traduction, et Contamine (1999).

Mais cette *Epitoma* est faussement militaire, du moins, du point de vue technique. « Haut fonctionnaire, Végèce était donc de rang sénatorial et ainsi exclu du service militaire ; son manuel montre avec évidence qu'il parle de choses dont il n'a aucune connaissance concrète » (Paschoud, 1967 : 112). Mais alors, qu'est-ce qui pousse Végèce à écrire ? « C'est le patriotisme qui a déterminé notre auteur à prendre la plume »⁴ (Schanz, 1914 : 194, §846). En effet, Végèce compile des fragments militaires d'auteurs anciens afin de restaurer l'*antiqua consuetudo* [I.8.8] – source selon lui de la grandeur de l'Empire romain –, *pro utilitate Romana* [I.prol].

Dans un premier stade, Végèce aurait écrit un petit livret sur la sélection et l'entraînement des soldats (livre I), pour conclure que « c'est moins cher d'instruire les siens (*suos*) que de louer des étrangers (*alienos*) »⁵ [I.28.10]⁶. Le livret aurait plu à l'Empereur, qui lui aurait ordonné de poursuivre sa tâche [II.prol.]. Diligent, Végèce s'y serait remis. Au début du prologue de ce deuxième livre, l'Empereur est célébré comme le « dompteur de toutes les gens barbares »⁷. Plus loin, dans le deuxième chapitre, Végèce nous apprend que l'infanterie est divisée en deux : la légion et les troupes auxiliaires (*auxilia*) [II.2.]. Or, à l'époque de Végèce *auxilia* pouvait rappeler non pas seulement les troupes auxiliaires des *fœdorati*⁸ mais surtout les *auxilia palatina*, de nouvelles troupes d'élite composées de soldats barbares (Speidel, 1996 : 163).

À travers l'opposition entre *sui* et *alieni* ou entre légion et *auxilia* composés de Barbares, Végèce avertissait que « lorsque les troupes auxiliaires sont menées au champ de bataille, étant donné qu'elles procèdent d'origines diverses et de formations différentes, elles n'éprouvent pas de respect mutuel ni d'affection. Chacun a une instruction différente, chacun sa manière de lutter. C'est pourquoi, il est inévitable que tardent à obtenir la victoire ceux qui d'emblée sont discordants entre eux »⁹. L'auteur rappelait, au début du troisième livre, qu'il fallait « toujours garder la proportion, à savoir qu'il ne devrait jamais y avoir dans le camp un plus grand nombre d'auxiliaires que de

⁴ « Patriotismus war es, der unseren Autor bestimmte, den Griffel zu ergreifen ».

⁵ « Vilius enim constat erudire armis suos quam alienos mercede conducere ».

⁶ Entre crochets, nous indiquons, dans cet ordre : le livre en chiffres romains, le chapitre et, enfin, le numéro de paragraphe de l'édition de Reeve (Vegetius, 2004).

⁷ « Domitor omnium gentium barbararum » [II.prol.4].

⁸ Le traité pourrait avoir été rédigé à la suite de la défaite des Romains contre la mutinerie des Goths fédérés (*fœderati*) dans la bataille d'Andrinople en 378, comme le suggère le passage suivant « sic detectis pectoribus et capitibus congressi contra Gothos milites nostri multitudine sagittariorum sæpe deleti sunt » « c'est ainsi que face aux Goths, nos soldats, le torse et la tête exposés [sans armures], ont été vaincus par la multitude d'archiers » [I.20.4] (Vegetius, 2004 viii-ix).

⁹ « Auxiliares cum ducuntur ad proelium ex diversis locis, ex diversis numeris venientes nec disciplina inter se nec notitia nec affectione consentiunt, alia instituta, alius inter eos est usus armorum, necesse est autem tardius ad victoriam perveniri qui discrepant antequam dimicent » [II.2.4-6].

citoyens romains »¹⁰. Selon Paschoud (1967 :113-115), « Végèce met le doigt sur la plaie la plus grave de l'armée de l'époque : la barbarisation de la troupe et des cadres » notamment parce que « les classes supérieures ne servent pas dans l'armée et les propriétaires fonciers, en cas de levée, donnent leurs hommes les moins capables » ou « rachètent l'obligation en argent » avec lequel l'État louait des Barbares ; et il conclut « Nous sommes ainsi ramenés au nationalisme réactionnaire et antibarbare qui est la doctrine fondamentale de notre auteur » (Leite, 2008).

Néanmoins, Végèce ne semble pas avoir impressionné ses contemporains. En faisant reposer la gloire de Rome uniquement sur ses vertus militaires il oubliait les apports politiques, économiques, morales et, enfin, culturels (Paschoud, 1967 : 112-113), que Rome devait en grande partie à ces peuples, qu'ils soient septentrionaux que méridionaux ou orientaux.

3. L'*Epitoma* au Moyen Âge

3.1. Les copies latines

Les copies les plus anciennes le rattacheront à l'empire romain d'Orient (Reeve, 2000 : 246-249). Mais c'est pendant la période carolingienne que le traité connaît son premier succès et se répand dans plus de 200 copies (Reeve, 2000 : 250-252).

Bède s'en sert dans ses ouvrages (Reeve 2000 ; 249-250 ; Vegetius, 2004 : xiii-xiv). Dans une lettre adressée à l'empereur Charlemagne, Alcuin le célèbre comme le prince défenseur des peuples chrétiens, et paraphrase Végèce, sans toutefois le citer¹¹ (Alcuin, 1895 : 415, epist. 257), il le cite aussi dans la dédicace de son ouvrage sur la Trinité (Reeve, 2000 : 249-250 ; Vegetius, 2004 : xiv). En 838, Fréculf de Lisieux en offre un exemplaire, qu'il corrige lui-même¹², à Charles le Chauve, en lui conseillant de le lire pour plaisir et pour éviter de tomber dans la négligence (Raban Maur, 1895 : 619 ; Von Büren, 1996 : 85)¹³. Raban Maur fait une sélection de chapitres qu'il envoie,

¹⁰ «Illa tamen ratione servata, ne umquam amplior multitudo socialium auxiliarium eset in castris quam civium Romanorum » [III.1.12]. Au deuxième livre il avait établi que « in auxiliis minor, in legionibus longe amplior consuevit militum numerus adscribi » « généralement, dans les troupes auxiliaires était enrôlé un nombre inférieur de soldats à celui des légions » [II.1.10].

¹¹ Alcuin copie une phrase tirée de Végèce « neque quemquam magis decet uel meliora scire uel plura quam imperatorem, cuius doctrina omnibus potest prodesse subiectis » (« il n'est pas non plus approprié que quiconque en sache mieux ou plus qu'un empereur, dont la doctrine peut être bénéfique à ses sujets ») selon les variantes consignées par les éditeurs, il aurait seulement remplacé *principem* par *imperatorem* [I.prol.1].

¹² « Quos corrigere curavi sine exemplario ».

¹³ « Miles etiam, quamvis bellicosissimus, post inmensos sui laboris triumphos et victoriae palmam laureasque coronas armis depositis tessera aliquoties ludit aut ceteris infantiilibus iocis » [BnF Latin 7383, feuillet 1 recto], « vel que desidia, vel incuria singularum regna gentium defecerunt » [Bibliothèque nationale de France, Lat. 7233, feuillet 3 verso].

avec quelques références nouvelles, à Lothaire II « quia necessarium fore id æstimavi propter frequentissimas barbarorum incursiones¹⁴ » (Dümmler, 1872 : 449).

Egbert de Liège en offre un exemplaire au comte Eberhard de Frioul, avec un poème de dédicace composé par Sedulius Scottus, où son protecteur est présenté avec ces mots : « rempart de l'Église, louange glorifiée, zélée et brûlante contre les Maures, ta main droite était fidèle. Le puissant Slave, le Sarrazin et l'ennemi tremblent devant toi : peste de l'Église, racaille, vous êtes amoureuxment farouche »¹⁵ (Sedulius Scottus, 1896 : 212).

Le nouvel élan humaniste du XII^e siècle le répand encore dans des nouvelles copies. En 1159, Jean de Salisbury en conseille la lecture à Henri II Plantagenêt dans son *Policratus*, où l'*Epitoma* apparaît aussi (Jean de Salisbury, 1909 : 9 ; Ducos, 2002). À la même époque, l'évêque Hugues de Noyers (1183-1206) « relisait souvent Végèce »¹⁶ (Mortet, 1911 : I, 96-97 ; Aurell, 2022). Par la suite, l'*Epitoma* se retrouve dans toutes les bibliothèques importantes, soit dans des copies latines, soit dans des traductions. De même, de nombreux auteurs s'en serviront, l'imiteront ou le citeront : des anonymes tels que l'auteur d'une chanson de Saint Alexis du XIII^e-XIV^e siècle (Stebbins, 1974 : v. 135-143)¹⁷ et de grands auteurs tels que Vincent de Beauvais, Gilles de Rome, Marsile de Padoue, Francesc Eiximenis (Renedo, 2022), Honorat Bovey, Christine de Pizan (Biu, 2022), François Villon, Machiavel, etc. (Wisman, 1979 ; Sherwood, 1980 ; Richardot, 1998 : 71-99 ; Allmand, 2011).

3.2. Les traductions en langue vulgaire

Cette célébrité est, en effet, attestée par plus de 300 témoins (complets et fragmentaires), incunables, imprimés et *excerpta*, et au moins 15 traductions médiévales en langue d'oïl, anglais, catalan, allemand, castillan, écossais, galicien, italien et néerlandais¹⁸.

Que l'*Epitoma* ait pu être la première traduction intégrale d'un traité de l'Antiquité au Moyen Âge ne devrait guère nous étonner (Reeve, 2000 : 250). Les *militēs*,

¹⁴ Raban Maur (1899 : V, 514-515) recueille dans son apparat de variantes « Normannorum » pour « Barbarorum » d'un manuscrit « partis latent » que nous n'avons pas réussi à identifier. Migne reproduit « Barbarorum » (Rabaun Maur, 1852 ; 1109) ainsi que Trèves, Archives Diocésaines, Abt. 95 Nr. 133c, 54 verso - 62 recto.

¹⁵ « Ecclesiæ murus, laus inclita, zelus et ardens, / Adversus Mauros dextera fida virens. / Te tremit armipotens Sclavus, Saracenus et hostis : / Ecclesiæ pestes sternis, amande truces ».

¹⁶ « Vegetium Renatum frequenter relegerat ».

¹⁷ « *Le livre de Chevalerie*, / qui dit bien que grant multitude / et force sans doctrine et rude / ne vainquent pas si prestement / com art et exercitement / et cest art par la grant noblesce / de la lettreüre en mielx s'adresce / et sa perfection monte ».

¹⁸ Malgré la reproduction de machines de guerres inspirés de l'ouvrage *Bellifortis* de Hans Talhoffer et l'hypothèse de Steinschneider (1895 : 109), le manuscrit Munich, Bayer, Bibliothèque Nationale, Cod. hebr. 235 ne semble pas contenir de traduction judéo-allemande de l'*Epitoma*, comme l'avait signalé Shrader (1979 : 305). Nous tenons à remercier Juliane Trede, de ladite bibliothèque, qui nous a permis de l'examiner.

à qui s'adressait en fin de comptes l'*Epitoma*, étaient depuis le IX^e siècle non seulement des soldats mais aussi des seigneurs puissants comme les empereurs, les rois ou les princes (Kostick, 2006 : 1). La traduction anglo-normande est claire lorsqu'elle signale que l'*Epitoma* était le « livre que chescun prince de tere deveroit aver »¹⁹. Cependant l'*Epitoma* était en latin, la culture des *bellatores* n'était généralement pas celle des clercs, et les petits seigneurs devaient être désireux d'accéder à ce type de connaissances. C'est ainsi que Jean de Meun entend bien que le comte d'Eu lui a fait la commande de traduire cet ouvrage « por ce que li livres est en latin liquels n'est pas communement entenduz des chevaliers » (Vegetius, 1982 : 38)²⁰.

3.2.1. L'*Epitoma* et ses traductions médiévales en langue d'oïl

3.2.1.1. Le corpus

Cinq traductions en prose complètes nous sont parvenues en langue d'oïl :

Levant	une traduction anonyme des États latins d'Orient élaborée au milieu du XIII ^e siècle (de la Cruz, 2022) ;
Anglo-normande	dont le <i>terminus post quem</i> est la citation à la bataille de Kenilworth (1265) et qui est dédiée à un prince (« dominus Edwardus »), le futur Edouard I ^{er} ou II d'Angleterre, (Thorpe 1952 ; 1953 ; Legge 1953) et dont le colophon du manuscrit unique qui la conserve cite la ville d'Acre ;
Meun	à la fin XIII ^e siècle, Jean de Meun obéit à la commande de le traduire pour Jean comte d'Eu, fils d'un croisé mort à Tunis avec le roi Louis IX, et petit-fils du roi de Jérusalem Alphonse de Brienne (Löfstedt, 1977 : 10 ; Stirnemann, 2017) ;
Vignay	composée vers 1320 et attribuée à Jean de Vignay, qui se serait servi de la traduction de Jean de Meun (Knowles, 1956 ; Löfstedt, 1982 : 5 ; Evdokimova, 2009) ;
1380	commandée par la haute noblesse du Nord ou du Nord-Est, dans le contexte de la guerre de Cent Ans (Merisalo, 2022).

Pour compléter la liste de traductions françaises en prose complètes, il faudrait y ajouter la versification de Jean Priorat de Besançon. Or, comme elle a été effectuée à partir de celle de Meun, elle ne sera pas retenue dans notre corpus.

¹⁹ Cambridge, Fitzwilliam Marlay Additional 1, feuillet 3 recto. Néanmoins, pour ne pas tomber dans l'enthousiasme favorisé par la fatigue, nous témoignons de l'affirmation de Jean de Meun dans sa traduction qui affirme que « por ce que li livres est en latin liquels n'est pas communement entenduz des chevaliers, a il esté ausi comme mis en nonchaloir ». L'attribution de la traduction du Levant à Jules César et les nombreuses variantes du nom Végèce rapportés dans les manuscrits latins et romains témoigneraient plutôt d'une connaissance floue du traité.

²⁰ Christine de Pizan (2021 : 167) le constate au XIV^e siècle dans son *Livres des fais d'armes et de chevalerie*, où elle offre une traduction Végèce, car : « les exerçans et experts en ladicté art de chevalerie ne sont communement clers ne instruis en science de langaige ».

En outre, nous tenons à signaler que les trois premières traductions en langue d'oïl qui nous sont parvenues sont reliées aux Croisades d'Orient, comme d'ailleurs de nombreuses copies latines qui avaient comme but la « récupération de la Terre Sainte » (Reeve, 2000 : 294-297 ; Allmand, 2011 : 112-120).

3.2.2. Les traductions médiévales en langue d'oïl et leur entourage

En 1881, Alexis Paulin Gaston constatait comment : « aux yeux de Jean de Meun, le *miles* romain est le chevalier, les choses de la guerre sont les choses de la chevalerie » (Gaston, 1881 : 393). Les traducteurs du Moyen Âge rendaient accessibles les savoirs de l'Antiquité aux destinataires, tout en adaptant non seulement la langue des traités à ces savoirs mais aussi aux réalités ou aux mentalités afin de se les approprier, d'en tirer profit et de les rendre utiles (Galderisi 2011 : 28). C'est ainsi que, selon les destinataires et le contexte, des traductions de l'*Epitoma* s'adaptent à un contexte précis, comme nous l'avons montré ci-dessus avec l'usage qu'en fait Alcuin à propos du projet politique de Charlemagne.

Cependant, les traducteurs vont plus loin et bien qu'ils assurent « suivre à la lettre » les textes, la collation avec les sources latines montre à quel point ils s'appliquaient à attribuer aux autorités des propos qui devenaient souvent anachroniques. Par exemple, dès le prologue du premier livre, Végèce affirme que les traités de ce type sont rédigés pour les offrir aux princes (« offerre principibus ») [I.prol.1]. L'anglo-normande²¹, Meun et 1380 suivent le texte latin et traduisent par « as princes » ; cependant Vignay élargit le groupe « as princes et aux barons » et surtout Levant, qui précise qu'il s'agit de « offrir les à l'empereors et as princes et as barons et as seignors qui ont à gouverner les païs et les gens ». Cette logique, qui veut s'accorder avec la réalité politique des destinataires, se poursuit lorsqu'il s'agit de choisir les soldats. Le titre du chapitre [I.2] se demande « ex quibus regionibus ». Les traductions varient. L'anglo-normande qui traduit par « naciuns » ou 1380 par « païs et regions » sembleraient accepter des étrangers ; alors que Levant et Vignay qui traduisent par « contree », ou Meun par « provinces [...] regions » semblent rester dans un espace indéterminé ou plus proche.

Dans la conclusion de ce même chapitre, le texte latin assure qu'il vaut mieux recruter les soldats des régions tempérées, qui réunissent le courage propre aux gens du Nord à la sagesse des gens du Sud²². Or, Levant et l'anglo-normande s'en écartent. D'un côté, le traducteur du Levant considère qu'il vaut mieux avoir des soldats de toutes les origines en mélangeant leurs atouts. Néanmoins, il clôt le chapitre avec un proverbe, que le traducteur introduit, où la sagesse l'emporte :

²¹ Plus loin, « imperator » est traduit par « li prince » (feuillet 2 recto).

²² « Tirones igitur de temperatoribus legendi sunt plagis quibus et copia sanguinis suppetat ad vulnerum mortisque contemptum et non possit deesse prudentia quæ et modestiam servat in castris et non parum prodest in dimicatione consiliis » « et donc, les jeunes soldats doivent être choisis dans les régions tempérées afin qu'ils aient assez de sang pour mépriser les blessures et la mort sans s'écarter de la prudence, qui maintient la discipline dans les camps et qui n'est pas du tout inutile au moment de livrer bataille ».

et por ce doivent estre esleus les serjans de la contree où il sont
 sanguins car il ne dotent mie tant les playes ne la mort et en la
 terre où il ait sages gens, quar :
 les *sens* est mout proufitable
 as herberges et as batailles

De son côté, le traducteur anglo-normand finit par proclamer : « pruesce est la chose ke plus vaut en ost e en batayle » [f.4].

Les traducteurs prennent parti. Les phrases finales de ce fragment, d'allure proverbiale, montreraient une préférence nette pour les chevaliers des contextes géographiques où elles sont assignées. En outre, on constate que l'anglo-normande introduit, dans ce même chapitre, la référence à l'*Orient*, qu'il associe aux zones chaudes : la phrase « omnes nationes quæ vicinæ sunt soli, nimio calore siccitas » est traduite par « les nations ke sunt plus veisines a l'Orient e al soleil » [I.2.3]. Cet ajout, permettrait-il de relier cette traduction avec l'Orient, comme en témoigne la référence à la ville d'Acre du colophon du manuscrit ou le style de la dernière de ses enluminures ? (Folda, 2005 : 408). La langue et sa *scripta* sont truffées de dialectismes anglo-normands, de sorte qu'ils figurent dans l'*Anglo-Norman Dictionary* (Rothwell et al. : 1977-1992).

4. Objet d'étude

Étant donné que le dessein de l'*Epitoma* repose en grande partie sur l'altérité des *barbari*, nous interrogeons les traductions médiévales en langue d'oïl en prose qui nous sont parvenues complètes afin d'examiner comment elles ont adapté et articulé cette altérité (Levant, Anglo-normande, Meun, Vignay et 1380).

Elles offrent un corpus de consultation cohérent, riche et intéressant. D'abord, parce qu'il permet des analyses du point de vue diachronique, car il couvre une période allant de la moitié du XIII^e à la fin du XV^e siècle ; ensuite, du point de vue diatopique, elles s'étendent de l'Orient à l'Occident ; et, enfin, du point de vue pragmatique, puisque ces traductions sont adressées à des destinataires très variés, établissant un rapport différent avec le texte source et son entourage social, politique et, en somme, historique.

5. Méthodologie

D'abord, nous présenterons un état de la question, une analyse sémantique de *barbarus* en latin et les onze occurrences de la base lexicale *barbar-* du corpus. Étant donné que nous ne disposons pas d'étude lexicale ni sémantique de la base lexicale *barbar-* au Moyen Âge, nous en examinerons leur évolution et nous nous concentrerons sur les attestations du corpus qui conservent cette base (*Barbarie, barbarins, barbres*). Ensuite, nous examinerons les traductions des attestations qui ne conservent pas cette base (*peons de berrie, estranges, sarrazins*). Dans un troisième stade, nous analyserons les occurrences en contexte selon l'approche par clusters établie par Agrigoroaei (2023).

Enfin, nous dresserons un bilan critique où les traductions sont caractérisées à partir de la translation de cette notion d'altérité.

6. État de la question : esquisse des travaux philologiques

La première édition d'une traduction romane médiévale, celle du XIV^e siècle en italien de Bono Giamboni, apparaît en 1815 (Vegetius, 1815). Ce n'est qu'en 1869 que Lang publie la première édition critique latine. En 1874, Robert édite la versification de Jean Priorat, à laquelle Castan consacre un article (Castan, 1875). Une année plus tard, Camus découvre la traduction anonyme de 1380. Plus tard, Robert publie la traduction de Jean de Meun (Robert, 1895). L'année suivante, Meyer offre une analyse des traducteurs français de Végèce connus jusqu'à l'époque (Meyer, 1986). En 1952, Thorpe annonce la découverte de la traduction anglo-normande, qui est transcrite par Carley dix ans plus tard (Vegetius, 1962). À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, Segre publie une étude comparative sur la traduction de Giamboni et de Meun, et Shrader une première liste des manuscrits (Segre, 1935 ; Shrader, 1935). Monfrin (1955 ; 1964 ; 1972) et Lucas (1970) s'intéressent aux traductions médiévales françaises des ouvrages de l'Antiquité. Dans les années suivantes, les études se multiplient. Löfstedt se consacre à l'édition moderne de Meun (Vegetius, 1977), de Vignay (Vegetius, 1982), et, à l'aide d'une équipe, de la traduction anonyme de 1380 (Vegetius, 1989). Or, ce n'est que dans le premier quart du XXI^e siècle, que nous disposons enfin de l'édition qui manquait, celle de Levant (Vegetius, 2016)²³.

De ce fait, il n'est pas surprenant que les études lexicologiques de traduction médiévale de l'*Epitoma* antérieures à 2016, comme celles de Mongeau (1981a ; 1981b), de Löfstedt (1972a ; 1972b ; 1975 ; 1977a ; 1977b ; 1985) et de Bengtsson (2006 ; 2013 ; 2014) ne tiennent pas compte de la traduction anglo-normande (qui n'a été jamais publiée) ni de la traduction de l'Orient, à l'exception de l'étude de Duval sur les armes d'hast, présentée dans un colloque à Paris en 2013 (Duval, 2022). D'autre part, les analyses de Mongeau, de Löfstedt ou de Bengtsson portent plutôt sur les procédés linguistiques de la traduction (réduplication synonymique, traduction de *res* et *causa*) ou sur les *realia* (armes d'hast), sans avoir eu le soin de relier les traductions et leurs procédés à un projet de réception²⁴.

7. L'analyse sémantique de *barbarus* : du latin classique au latin tardif

7.1. *Barbarus* en latin classique

En latin classique, selon l'essai d'analyse sémique de Ndiaye (2005), *barbarus* accueille les sèmes suivants : /animé/, /humain/, /étranger/, /sans statut institutionnel/, /qui parle une langue qu'on ne comprend pas/, /ni grec ni romain/, /ennemi/,

²³ Sans compter les fragments, les extraits, les versifications et les *excerpta* en langue romane dont l'analyse dépasseraient les limites de notre étude.

²⁴ Pour aller plus loin, consultez la bibliographie de Duval (2006) et de Famerie (2015).

/caractérisé par la *feritas*/, /caractérisé par la *uanitas*/ et avec un sens /péjoratif/. Ndiaye (2005 : 123) expose que, même si elles sont

[...] apparemment antithétiques, ces deux notions se combinent pour caractériser le *barbarus* par sa non-civilisation, son inhumanité : la violence animale de la *feritas* rejette l'homme vers la bestialité, mais la faiblesse due à la *uanitas* l'exclut également de la culture.

Deux concepts qui s'opposent aux grands idéaux romains de l'*humanitas* et de la *constantia* (Dauge, 1981). Ndiaye (2005 : 122, v. 23) reprend avec prudence la thèse de Dauge (1981) et suit Dubuisson (1985 : 86, 87-88), en précisant en note que

[...] *barbarus* est synonyme de danger et de menace [...] signale un défaut, un manque : ignorance, inculture, bêtise (*ignarus, indoctus, stultus*) ; incapacité à se dominer (*impotens, demens*) ou à observer une règle, à garder un ordre (*incautus, temerarius, discors*) ; déloyauté et inconstance (*infidus*) ; impiété ou superstition (*impius*).

7.2. Le *barbarus* dans l'Antiquité tardive : de la *romanitas* classique à l'*universitas* chrétienne

Or, bien que les *barbari* fussent perçus comme des êtres belliqueux et menaçants par les citoyens romains, ils en admiraient la force et authenticité, étant à l'écart de la décadence d'une civilisation romaine corrompue (Lançon 2014), comme en témoigne Tacite dans *De vita Agricola* (1942) et dans *De origine et situ Germanorum* (1949), dans la seconde moitié du I^{er} siècle.

Plus tard, à partir de la constitution antonine de 212, certains *barbari* étaient devenus militaires et fonctionnaires dans les *militiae*, et certains avaient atteint les plus hauts postes. Dans le dernier tiers du IV^e siècle, il y avait un courant favorable à l'intégration des *barbari* à l'Empire qui coexistait avec le maintien d'un « courant anti-barbare vivace dans l'Empire des IV^e et V^e siècles » (Lançon, 2014 : 193). À la fin du IV^e siècle, se développe « une dimension importante du devenir de l'altérité barbare : celle-ci perdure principalement dans le paradigme de l'incroyance, qui vient en quelque sorte réveiller celui de la brutalité guerrière. Il y a donc ambivalence entre les IV^e et V^e siècles. Les barbares sont admirés et redoutés comme guerriers, reconnus comme aptes aux différents aspects de l'*humanitas*, dont l'éloquence, accessibles à la *paideia* et capables de remplir de hautes fonctions dans l'appareil romain. Cependant, certains Romains usent de leur éloquence pour exciper une tache ineffaçable », celle de l'origine non romaine (Lançon, 2014 : 194). Plus tard, la religion « devient au V^e siècle le critère essentiel de l'altérité » (Lançon, 2014 : 195) et non plus la nationalité, étant donné que l'opposition grec/non grec, romain/non romain ni grec s'efface et que le christianisme intègre dans ses Églises « des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation » (Apocalypse : 5, 9). L'idéal de la *romanitas* se traduit en *humanitas*

(Moatti, 1997 : 255-298 ; Veynes, 2002 : 460-469) « puis en l'*universitas* chrétienne qui semble pousser à un degré ultime la citoyenneté universelle à la romaine » (Lançon, 2014 : 197).

Le passage de la *romanitas* à l'*universitas* est bien visible au IV^e siècle à travers d'auteurs chrétiens comme Augustin d'Hipone, Orose ou Salvien. Au IV^e siècle, Jérôme de Stridon écrivait « ce sont nos péchés qui font la force des barbares. Ce sont nos vices qui causent l'infériorité de l'armée romaine. Malheur ! Nous déplaisons tant à Dieu que la rage des barbares est l'instrument de sa colère à notre endroit »²⁵ (Jérôme de Stridon, 1845 : 600, 17). Salvien suit Orose, dans son *De Gubernatione Dei*. Ces auteurs se servent de la dichotomie entre chrétiens et barbares pour tisser une théorie pessimiste selon laquelle l'invasion barbare serait une punition divine, à la suite de l'immoralité des chrétiens de l'époque. Salvien cerne l'altérité selon laquelle (Salvianus, 1847 : 84C- 85C) :²⁶

[...] il y a deux sortes de barbares dans chaque peuple : les hérétiques ou les païens. Par conséquent, en ce qui concerne la loi divine, je dis que nous sommes incomparablement meilleurs, mais quant à la vie et aux choses de la vie, je suis triste et je déplore qu'elles soient pires.

Plus loin, le texte permet de nous montrer, *a contrario*, les vices attribués aux barbares, c'est à dire, aux hérétiques, aux païens (Salvianus, 1847 : IV, 14, colonne 86, 81-82, AB)²⁷ :

Comparons la vie des barbares avec la nôtre, les études, les mœurs, les vertus. Les barbares sont *injustes*, et nous le sommes. Les barbares sont *avides*, et nous le sommes. Les barbares sont des *infidèles*, et nous le sommes. Les barbares sont *avides*, et nous le sommes. Les barbares sont *impudents*, et nous le sommes. Enfin, les barbares n'ont aucune probité et sont *impurs*, ce que nous sommes.

²⁵ « Nostris peccatis Barbari fortes sunt. Nostris vitiis Romanus superatur exercitus [...] Infelices nos, qui tantum displicemus Deo, ut per rabiem Barbarorum, illius in nos ira desæviat ».

²⁶ « Duo enim genera in omni gente omnium barbarorum sunt, id est, aut hæreticorum, aut paganorum. His ergo omnibus, quantum ad legem divinam pertinet, dico nos sine comparatione meliores ; Quantum autem ad vitam et vitæ acta, doleo ac plango esse peiores ».

²⁷ « Remota ergo legis prærogativa, quæ nos aut nihil omni-no adjuvat, aut etiam justa animadversione condemnat, vitam barbarorum atque nostrorum, studia, mores, vitia comparemus. Injusti sunt barbari, et nos hoc sumus ; avari sunt barbari, et nos hoc sumus ; infideles sunt barbari, et nos hoc sumus ; cupidi sunt barbari, et hoc nos sumus ; impudici sunt barbari, et nos hoc sumus ; omnium denique improbitatum atque impuritaturn pleni sunt barbari, et nos hoc sumus ».

Augustin d’Hipone (1960 : XIX, 17), dans une optique plus optimiste, énonce cette aspiration chrétienne de l’*Universitas* dans le *De Civitate Dei*²⁸ :

C’est pourquoi cette cité céleste, pendant son séjour sur terre, appelle des citoyens *de toutes les peuples et rassemble une communauté étrangère dans toutes les langues*, sans se soucier de ce qui est différent dans les mœurs et les lois par lesquelles la paix terrestre est acquise ou maintenue, en n’annulant ou détruisant rien, au contraire, en les conservant ou même en les suivant, bien que cela puisse être différent selon les nations. Mais qu’elle vise néanmoins un seul et même but de paix terrestre, tant que cela n’entrave pas la religion qui enseigne à adorer un dieu suprême et vrai [...] puisque la vie de la cité est certainement sociale.

C’est dans cette période que nous devons situer la rédaction de l’*Epitoma*, dans un empire romain chrétien attaqué par des barbares chrétiens mais hétérodoxes (Vegetius, 2004 : viii-x). Rien d’étonnant, en effet, que l’*Epitoma* rapporte le tout premier serment militaire adressé à Dieu, au Christ et à l’Esprit Saint en égalité [II.5] qui permettait l’accès à la légion.

8. Présentation des occurrences

Dans l’*Epitoma*, la base *barbar-* est attestée par 11 occurrences : 5 substantifs (*barbari* [I.16.4] [I.20.21] [III.10.3] [III.10.16], *barbaros* [II.18.4]), toujours au pluriel, et 6 adjectifs (*barbarorum* [I.21.4], *barbararum* [II.prol.4], *barbaræ* [II.2.2], *barbarico* [III.5.9], [III.15.1] ; *barbaris* [III.31.1]).

Les autres mots latins qui désignent les étrangers, à savoir *aduennda*, *alienigena*, *exter*, *hospes* et *peregrinus* ou leurs dérivés y sont absents. Seul le mot *alienus* apparaît une fois, dans une formule analysée ci-dessus [I.28.10].

Le tableau 1 présente, sur la colonne de gauche, les 11 occurrences du texte latin (Vegetius, 2004) ; et, sur les autres colonnes, de gauche à droite, les traductions par l’ordre chronologique des ouvrages présentés ci-dessus²⁹ :

²⁸ « Hæc ergo cælestis civitas dum peregrinatur in terra, ex omnibus gentibus cives evocat atque in omnibus linguis peregrinam colligit societatem, non curans quidquid in moribus legibus institutisque diversum est, quibus pax terrena vel conquiritur vel tenetur, nihil eorum rescindens vel destruens, immo etiam servans ac sequens, quod licet diversum in diversis nationibus, ad unum tamen eundemque finem terrenæ pacis intenditur, si religionem, qua unus summus et verus deus colendus docetur, non inedit [...] quoniam vita civitatis utique socialis est ». L’auteur s’inspirerait de citations bibliques telles que Matthieu (24 : 14), Romains (15 : 18-21), Apocalypse (14 : 6), etc.

²⁹ Nous avons transcrit le texte de la traduction anglo-normande à partir de son unique témoin. Pour Levant, nous corrigeons le texte que nous avons établi (Vegetius, 2016) à partir des deux manuscrits conservés. Pour les autres, nous reproduisons les textes des éditions citées. Les variantes textuelles, qui ne sont pas pertinentes, ne sont pas signalées.

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
[I.16.4] barbari	les henemis	les estranges	les estranges gens	li enemi	les ennemis
[I.20.21] barbari	les peons de berrie	les barbarins	em Barbarie	cil de Barbarie	li estrange guerrier
[I.21.4] equitum barbarorum	lor henemis	estrange gent de ost a chiual	leur anemis	enemis	<i>omis</i>
[II.prol.4] omnium gentium barbararum	toutes les autres gens estranges	totes genz estranges	nations estranges	totes estrengez genz	<i>omis</i>
[II.2.2] pluresque barbaræ nationes	autres de plusors nascions	cele gent de estrange nacions	plusors autres nations estranges	plusors autres nations estranges	moult d'autres regions estranges
[II.18.4] barbaros	les henemis	estraunges	ses anemis	ses enemis	les ennemis des estranges regions
[III.5.9] more barbarico	la costumance des sarrazins	<i>omis</i>	<i>omis</i>	<i>omis</i>	par manière estrange
[III.10.3] barbari	les barbarins	estrange gent	li barbarins et li estrange	tuit	les gens estranges de l'empire de Romme
[III.10.16] barbari	trestouz les barbarins	touz les estranges	tuit li estrange	li estrange	ceulz d'estranges nacions
[III.15.1] barbaricoque	<i>omis</i>	estrange gent	<i>omis</i>	<i>omis</i>	<i>omis</i>
[III.31.1] barbaris nationibus	les barbres nascions	estraunges nacions	les estranges nationes	les estranges nascions	<i>omis</i>

Tableau 1. Occurrences latines de la base latine *barbar-* et des traductions médiévales en prose complètes en langue d'oïl de l'*Epitoma*

9. L'analyse sémantique des attestations

Nous présentons par la suite l'analyse sémantique des mots concernés dans l'ordre alphabétique : *barbarin*, *barbre*, *berrie*, *estranges* et *sarrazins*. D'abord nous analyserons les mots issus de la base lexicale *barbar-*, présentés dans un ordre alphabétique.

Nous suivrons l'analyse avec autres les mots traduisant la base latine *barbar-* par ce même ordre alphabétique, faute d'avoir trouvé un critère significatif dans la présentation de ces lemmes. Nous nous attarderons sur les lemmes qui ont été moins étudiés *barbarin*, *barbre* et *berrie* et qui sont peu représentés dans les ouvrages techniques.

9.1. Les résultats de la base *barbar-* dans le corpus : *Barbarie*, *barbarins* et *barbres*

9.1.1. De *barbari* aux *barbarins* de *Barbarie*

Tobler ne recueille pas le mot *barbare*, tandis que l'adjectif *barbaran* n'est pas défini et le substantif est glosé par *Barbar* (Tobler *et al.*, 1915-2008 : I, 834, 37). Pour *barbarin*³⁰, les synonymes modernes attribués sont *Barbar*, *grausamer*, *Wilder Mensch*. Le *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français* (Baldinger, 1971-2016) pourrait montrer la fusion entre ces deux notions puisqu'on y recense sous une même forme *barbaran* deux adjectifs : l'un désigne le barbu, l'autre le barbare. Cet argument pourrait se voir renforcé par l'association de la pilosité à la force et à la sauvagerie, présente par exemple dans les récits bibliques de Samson et les représentations poilues de Jean le Baptiste et Marie Madeleine. L'acception que Matsumura recueille s.v. *barbé* (Matsumura, 2018 : 356b) fait appel à un état humain de sauvagerie, et, selon le même dictionnaire, *barbeu* désigne le loup-garou (Matsumura, 2018 : 357a). Le *Dictionnaire du moyen français* (Martin, 2023) recense l'adjectif *barbarin,-ne* comme « étranger, barbare, païen »³¹.

Or, quel était le goût du mot latin pour les traducteurs de la période ? Du Cange présente plusieurs signifiés. Il est relié aux cris de guerre (s.v. *barbaricum* 1)³², à la guerre et aux périodes guerrières (s.v. *barbaricum* 2), mais il peut aussi désigner un objet artistique exotique et précieux (s.v. *barbaricum* 3). Depreux (2000) recueille de façon synthétique cette double acception lorsqu'il cite l'épithète de Caedwalla par Benoît, archevêque de Milan, où *barbaricam nomen* est associé à *rabiem*, une rage qui peut être rejetée à travers son baptême (Paul Diacre, 1878 : 6, chap. 15, 169). Or, Depreux (2000) cite aussi la présentation de Radegonde par Venance Fortunat comme « de nation barbare », il n'entend pas bien entendu dénoncer sa barbarie, mais souligner qu'elle

³⁰ En latin, le substantif qui pourrait se rattacher au mot *barbarin* serait un nom propre issu d'un adjectif. Il se retrouve dans deux inscriptions : en féminin, *Barbarine*, près d'Ancône (Bormann, 1888 : p. 1176, 6712, 72), et *Barbarin*, dans la Province de Numidie (Mommsen, 1881 : 564, 587). La forme est absente dans Du Cange (1883-1887) et dans Tobler (1915-2008) mais apparaît en tant qu'anthroponyme dans le *Thesaurus linguae Latinae* (Wölfflin, 1900-2009 : II, 1744, 65-66) et en tant que monnaie (Blaise, 1975 : 96a).

³¹ En langue d'oïl, les formes issues de *barbar-* sont bien attestées dans les ouvrages lexicographiques spécialisés : FEW (Wartburg, 1928- : I, 248a et 249b : *barbarus*) ; Godefroy, 1879-1902 : 1, 579 et 8, 289 ; Tobler, Lommatzsch *et al.*, 1915-2008 : 1, 834 *barbaran* et *barbarin* ; Baldinger, 1971-2016 : *barbare*, *barbaran*, *barbarin*, *etc.* ; Matsumura, 2018 : 356 *barbarin*.

³² Le mot *barritum*, associé aux barbares, apparaît dans *l'Epitoma* [III.18.9].

vient d'une région orientale » (Venance Fortunat, 1995 : 58). On assiste donc, au Moyen Âge, à l'apparition d'un trait exotique, qui semble imprégner *barbarin*.

Comme pour la localisation et les limites de la *Barbarie* médiévale, l'appartenance géographique et ses limites ne sont jamais aussi précises que le voudrait le géographe moderne. Flutre (1962 : 203) situe la Barbarie à l'Occident de l'Égypte³³. Cependant, les conclusions des études de Goldenberg (1998 ; 1999) nous semblent tout à fait pertinentes : la *Barbarie* s'applique un peu partout : de la Tarraconaise à la Lusitanie, de la Mauritanie à l'Égypte, de la Mésopotamie au Danube, de l'Inde au Soudan, etc. Il s'agit, en fin de compte, d'une localisation qui aide à déterminer l'autre extrémité du monde civilisé : les antipodes, où la civilisation de référence s'oppose au contraste d'une altérité perçue aussi lointaine qu'étrange et magique, souvent, menaçante, rattachée à la richesse et au luxe (Du Cange, 1883-1887 : s. v. l'adjectif *barbaricum* 3), tel qu'il apparaît dans le *Pèlerinage de Charlemagne*. Dans la mentalité de l'homme médiéval d'Occident, l'Orient était le monde raffiné de la danse, de la poésie, des artisans et des alchimistes, mais aussi des magiciens païens pratiquant la magie noire (Collard, 2000).

La chanson de Roland en témoigne. Le mot *barbarins* est associé à l'étranger avec la nuance de l'ennemi sarrazin pratiquant la magie noire (Bédier, 1982) :

Reis Corsalis, il est de l'altre part.

Barbarins est e mult de males arz. [71, 885-886]

Uns reis i est, si ad num Corsablix,

Barbarins est, d'un estrange païs [95, 1234-1235]

Les glossaires français reflètent cette complexité sémantique. Dans celui connu sous le nom d'*Abavus* (Roques, 1936 : 263), *barbaries* est glosé par *estrangerie* ; et *barbarus. a. um* par *estrangle*, en faisant référence au trait d'altérité. Alors que AALMA (Roques 1936 : 32) en donne un sens plus connoté et glose *barbarus.ri* comme « étrangers ou de diverse nacion. barbarin. cruel » ; et *Barbaria.rie* comme « Barbarie. non de payz »³⁴.

Le vocabulaire de Papias (1966 : s. v.) présente une étymologie qui dessine une image du barbare toujours valable. Selon lui, le mot *barbarus* serait composé de *barba* et de *rure*, c'est-à-dire qu'il ferait référence au barbu rustre, poilu, non civilisé, tellement exploité dans l'imaginaire collectif, allant des récits anciens aux films et séries modernes.

Dans l'historiographie, l'image des *barbarins* est assez riche. Dans un contexte oriental, Ambroise désigne par *barbari* des espions de la Syrie dans son *Histoire de la*

³³ Flutre (1962 : 203) pourrait suivre la tradition de la Barbarie reflétée sur la carte de Mercator (1607 : 322-323).

³⁴ Dans les lexiques *Abavus* de Douai 62, *barbaries* apparaît traduit par *estraignerie* ; Vatican Lat. 2748 *barbaries* par *estrangerie* ; dans BnF Lat. 7692 et Conches I, *barbaries* par *estrangerie*, *barbarus. a. um* par *estrangle* ; AALMA BnF Lat. 13032 *barbaria. rie* par *Barbarie non de payz*, et *barbarus. ri* par *estranges ou de diverse nacion. barbarin. cruel* (Roques 1936 : 7, 112, 263, 32 respectivement).

Guerre Sainte (Ambroise, 1897 : 275-276). Dans les *Faits des Romains* (Flutre & Sneyders de Vogel, 1983), l'ouvrage qui suivait la traduction du *Levant* dans la copie russe, offre des attestations tout à fait éclairantes. Analysons-en quelques extraits. Avant la bataille de Pharsale, César reçoit la visite de son ennemi, Pompée, et de ses troupes. César leur adresse une harangue (Flutre & Sneyders de Vogel, 1983 : 513) :

Il, tot soien<t> il a grant masse plus de vos, sont failli et recreant ; ne sevent rien d'armes, come cil qui pieça ne s'en meslerent, ainz ont plus entendu a joer as theaitres et es haraines a la palestre. *Barbarins* sont, dont li un<s> n'entent l'autre. Ne de muete a bataille ne de son de moieniex ne de boisines ne sevent il gaire ne la maniere d'assembler ne de soi contenir ou cuer de l'estor. Il n'i a que un poi de gent qui rien sache de bataille : ce est tant pou come il i a des Romains. [...] Alez donques et vos conbattez si hardiement que tot soient ocis cil *Barba<rin>* mauves et perecez, et cil grand roi, qui tiennent ces granz terres plenes de ma<u>vese genz [...]. Cuidiez vos que cil Numidien, cil de Gete, cil *Barbarim*, cil Ermine, cil Surien, cil Açopart, cil Nubien, cil autre langage dont il i a tant [...]. Il heent toz les Romains a bout.

La pratique, le zèle et le développement avec lequel les *barbarins* cultivent l'art de la guerre selon l'*Epitoma* et ses traductions médiévales contredit ce fragment. Plutôt que de *feritas*, il serait question de *uanitas* : *mauves* et *perecez*. Cette harangue s'adresse au général romain qui se sert des *barbarins* pour gagner le pouvoir de Rome. La phrase « barbarins sont, dont li un<s> n'entent l'autre » présente les *barbarins* comme une masse hétérogène de langues et de cultures. En même temps, l'énumération semblerait présenter un groupe *cil Barbarim*.

La bataille commence et dérive en tuerie. Le narrateur rapporte la pitié de Lucain et oppose les *barbarins* aux *privez*, les Romains (Flutre & Sneyders de Vogel, 1983 : 521) :

Ou, seviex, se tu desirroies le sanc as Romains plus que autres, lessasse eschaper ces estranges ; Greu, Surien, Hermine, cil de Capadoce, d'Espagne et d'ailleurs po<oi>ent servir a Rome apres la bataille se il en eschapassent. Mes tu vosis tot englotir, privez et *estranges*, Romains et *Barbarins*.

Tel que l'explicite le texte, du point de vue politique, la valeur des Romains est la franchise. Néanmoins, cette franchise est source de malheur ; la preuve en est que Pompée affronte César parce qu'il se refuse à le servir et qu'il provoque une guerre civile. Les hommes *barbarins*, par contre (Flutre & Sneyders de Vogel, 1983 : 518) :

Cil de Mede, d'Arrabe, de Perse et de Parthe sont boeneureus, a la conperoisson des Romains, car lor roi lor duroient longuement. Li Romains changierent tote jor seignorages, por ce que il

ne voloient estre en service. Ce les fesoit sovant essillier. D'els meïsmes movoit lor destruciuns.

On retrouverait ici ce trait d'infériorité culturelle que les Grecs avaient associé aux peuples barbares par le fait qu'ils acceptaient d'être dirigés par des tyrans (Hall : 1989).

En 1280 au Levant, Jean d'Antioche se sert de cet adjectif pour décrire dans sa traduction une cruauté extrême, pouvant dépasser celle attribuée aux bêtes sauvages (Jean d'Antioche, 2009 : 140) :

Le huitisme leu si est par qui nos demoustrons, cel maufait de qui l'on atraite et dit, qu'il n'est pas vulgaire ne comun ne chose que l'on face sovent, ne euvre de tres hardis homes, mais chose que bien cruelz homes ne *barbarine gent* ne feroient, non pas les orribles bestes sauvages et fieres ne la feroient mie.

9.1.2. Les *barbres*

La chute de la voyelle posttonique non finale n'est pas rare dans les langues romanes (et la finale en *-e* n'est pas étrangère à la langue d'oïl, surtout devant une consonne battue alvéolaire). Néanmoins, cette forme est rarement attestée dans les dictionnaires français. Les rares attestations appartiennent surtout à l'anglo-normand et ce sont des adjectifs³⁵. La plus ancienne des attestations apparaît dans l'édition de *Yon or La venjançe Fromondin*, qui suit le manuscrit BnF Fr. 1622, daté du XIII^e siècle (Mitschneck, 1935 : 98, vers 34.131) : « parron barbrin », désignant un style barbaresque³⁶.

Appliqué à des personnes, l'adjectif se retrouve dans la traduction du Levant de l'*Epitoma* et dans la traduction de Jean d'Antioche (2009). Dans la première, il apparaît en tant qu'adjectif, *les nascions barbres*, désignant un ensemble de nations indéterminées [III.31.1].

Dans la *Rectorique* de Cicéron de Jean d'Antioche (2009 : 200), l'adjectif *barbre* est associé aux fous, à des personnes ayant un comportement éloigné des mœurs civilisées :

Puis après si dira que se l'escrivain eust cuidié cometre ses escris a fos homes et a juges *barbres*, il les eust trestous plus parfaitement escris et plus curiousement ; mais por ce que il entendoit quelz homes seroient juges et bien sages et aparcevans avroient les choses a jugier, si n'en escrist il mie les choses qui veables li sembloient et cleres a entendre sanz ce qu'eles fussent assignees en l'escrit.

³⁵ La seule attestation non anglo-normande que nous avons trouvée est un toponyme. Dans le *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, publié en 1390, il apparaît sous forme d'adjectif d'un toponyme, l'*Ille-Barbre* de la ville, dans un document daté de 1328 (de Villeneuve, 1978 : 88). Cette attestation est citée s. v. *barbare* dans le *Complément* de Godefroy (1879-1902). En latin, on retrouve la chute de la voyelle posttonique dans un anthroponyme : *Barbro liberto* (Wölfflin, 1900-2009 : II, 1744, 44).

³⁶ Le *Dictionnaire Étymologique d'Ancien Français* (Baldinger, 1971-2016) ne cite que cette attestation, s. v. *barbarin*.

Nous n'avons pas trouvé la forme *barbre* en tant que substantif ailleurs que dans les *Faits des Romains* : le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* ne cite qu'une seule attestation (Baldinger et al., 1971-2016 : s. v. *barbare*), « li barbre d'outre le Rin » (Flutre, 1983 : 135). Cependant, nous avons trouvé, dans ce même ouvrage, une autre occurrence qui informe des mœurs cannibales d'un peuple gaulois : « li barbre, une estrange genz que boivent sanc d'ome mellé avec let » (Flutre et Sneyders de Vogel, 1983 : 356, 31).

Cette forme, en tant que substantif et adjectif (Colomina, 1995 : 265-268), apparaît bien attestée en catalan jusqu'à la réforme de Pompeu Fabra de 1918, lorsque le catalan fixe la forme savante *bàrbar*. Les attestations recensées les plus anciennes se trouvent dans la traduction catalane de la fin du XIV^e siècle du *Dictorum factorumque memorabilium* du Valère Maxime d'Antoni Canals. L'une de ses attestations est éclairante du point de vue sémantique, lorsque le traducteur (Rovira, 2014 : 234) parle d'un roi *barbre* et glose « que vol dir hom *estrany* a la terra on es, qui no col *Deu*, axi com serien als catalans, turchs o tartres »³⁷. Plus loin, Canals semble évoquer les terrains désertiques qu'ils habitent : « mas per què escodriny les partides d'Àsia e les grans *solituts* dels barbres » (*apud* Rovira, 2014 : 557).

9.1.3. Conclusions des résultats de la base *barbar-* dans le corpus

Il semblerait que la *uanitas* l'emporte, avec une forme issue d'un territoire aussi lointain que flou qui pénètre les esprits avec la force de la superstition évoquée par l'Orient : la Barbarie. Ces habitants, les *Barbarins* et leurs manières y émergent et favorisent une forme qui l'emportera sur l'évolution de la forme classique du mot latin dont les occurrences sont nettement moindres : *barbre*.

9.2. Les attestations ne conservant pas la base lexicale *barbar-* : *berrie*, *estranges*, *sarrazins*

9.2.1. La *berrie*

Le mot *berrie* se retrouve au Levant (Godefroy 1879-1902 : 1 627 c ; Tobler et Lommatzsch et al. 1915-2008 : 1 930 30 ; Wartburg 1928- : 19, 29). Flutre et Sneyders de Vogel (1962 : 203) le relie à la Barbarie. *La Cronaca del templare di Tiro* présente une attestation précieuse : « se mist a pasar par la berrie, c'est a entendre par le dezert » (Minervini, 2000 : 363). Il s'agirait d'un terme emprunté à l'arabe *barrīya*,

³⁷ Dans Canals (Rovira, 2014 : [I.4.12], p. 253, ligne 1044) les *barbres* sont associés à la cruauté (même si le mot *cruel* n'apparaît que dans deux manuscrits ; voir les variantes aux textes de l'apparat critique). Canals (Rovira, 2014 : [1.5.25], p. 601, lignes 8508-8524) souligne la *humanitas* comme trait humain même chez les *barbres* : « la dolçor d'umanitat és tan vigorosa que penetra la *naturalea desfrenada dels barbres*, que són gent fera, e amolleix los ulls dels enemichs cruels e cechs per sobre d'ardor de ira e amansseix e abaxa los coratges superbiosos per la victòria que han obtenguda (voir aussi Rovira, 2014 : [I.2.8] p. 235, lignes 665-670). Dans Canals (Rovira, 2014 : [III.2.12], p. 414, lignes 4428-4429) trois autres occurrences de l'appellatif *barbre* sont attribuées à un guerrier thrace. Voir aussi Rovira (2014 : 443, lignes 5053-5057).

signifiant « espace ouvert, plaine, steppe », documenté dès la fin du XI^e siècle (Nasser : 1966, 215-216). Flutre et Sneyders de Vogel (1962 : 206a) témoignent de la forme *barre* (*bar* et *berrie* aussi), notamment dans l'édition du cycle de la Vulgate de Lancelot (Sommer, 1908-1916 : 2, 98 ; 3, 5 ; 256), où désigneraient une « terre déserte et stérile ».

Jean de Joinville (1874 : 259-261) cite à plusieurs reprises la *berrie* lorsqu'il parle des *tartarins* :

[Les tartarins] estoient venu et concrèci d'une grant *berrie* de sablon, là où il ne croissoit nul bien. Cette *berrie* commençoit à unes très-grans roches merveillouses, qui sont en la fin dou monde devers Orient [...].

9.2.2. Les *estranges*

L'étude de *estranges*, étant de nature juridique, n'est pas dépourvue de complexité. Tranchant (2010, §3) rappelle que

[...] la sémantique du verbe *estrangier* rassemblait d'ailleurs, selon Godefroy (1879-1902 : 3, 642 ; Tobler et Lommatzsch *et al.*, 1915-2008 : 3, 1441-1442), les actions d'écartier, d'éloigner, de repousser, d'empêcher et d'aliéner. [...] L'identité d'un voyageur, et donc son degré d'étrangeté, était déterminée selon sa famille, son origine (son *origo*, sa *patria*), son lieu de domiciliation, son appartenance à une communauté et à une autorité publique, sa religion, sa culture (langue, tenue vestimentaire) et son activité professionnelle. Aussi, il existait une multitude de silhouettes étrangères, du pèlerin ou de l'ouvrier venu temporairement chercher du travail à l'universitaire ou au marchand, en passant par l'exilé, le missionnaire, le soldat, l'agent administratif, etc. [...] L'étranger pouvait être qualifié d'hôte, d'aubain, d'épave ou de forain, sans que ces termes ne soient sémantiquement tout à fait distincts. [...] Il semble qu'il faille trouver l'origine du régime juridique de l'étranger dans le droit romain, qui fut ensuite progressivement pénétré par le droit coutumier, de sorte que la territorialité l'emporta [...].

Or, au XIV^e siècle, l'encyclopédiste catalan François Eiximenis considère qu'il y a deux sortes d'*estrany*s. D'un côté au niveau géographique, de l'autre au niveau de la loi observée, c'est-à-dire de la religion (Eiximenis, 2005 : 351) :

la terça manera de gens [...] s'apellen estrany; e aquests són en dues maneres, car alguns són estrany de locs, altres estrany de leys: estrany de loc són aquells qui no han habitació en lo Regne o en la Ciutat, o en lo loc on són dits estrany; [...] havem a dir dels estrany de ley, axí com són juheus e serrahyns e altres in-feels.

9.2.3. La *sarrazins*

Le lemme *sarrazin*, beaucoup plus documenté (Wartburg (1928-) : 11, 217-218 ; Tobler et Lommatzsch et *al.*, 1915-2008 : 9, 176 ; Rothwell et *al.*, 1977-1992 : s. v. *sarazin*, *sarazineis*), se rapproche de celui de *barbarin*. Il indique une origine orientale et apparaît en tant que substantif et adjectif. Comme nous en informent les dictionnaires cités, son étymologie se relierait au grec byzantin, dans lequel il servait à désigner un groupe culturel, les Arabes, et, par extension, les non-chrétiens, les païens, et spécialement les musulmans.

10. Étude en contexte des occurrences du corpus

Dans une première analyse, les attestations peuvent être rassemblées dans la notion d'ennemi ou dans celle, plus neutre, d'étranger. Les groupements ont été effectués à partir de la notion la plus représentée par l'ensemble des traductions.

10.1. Les *Barbari* en tant qu'ennemis

Des 11 occurrences, 3 désignent concrètement des ennemis, ce qui représente plus d'un quart du total. Ce taux élevé nous semble assez représentatif, et serait en accord avec la nature militaire et réactionnaire du traité.

[I.16.4]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Angl-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbari	les henemis	les estranges	les estranges gens	li enemi	les ennemis

[...] et interdum evenit ut in lapidosis locis conflictus habeatur ut aut mons sit aliquis defendendus aut collis et ab oppugnatione castellorum sive civitatum lapidibus *barbari* fundisque pellendi sunt³⁸.

Levant

et maintenant, maintes fois avient que les batailles se funt en leu par ont **les henemis**³⁹ desfendent aucune terre ou aucune cite ou aucun chastel, por quoi il est mestier de rebuter les arieres avecques les pierres

Anglo-normande

et a la fiez avient que en lius perrouses ou avoit grant plente de peres en tertres ou en montaines e ascan fust a defendre com

³⁸ « Et parfois il arrive que nous livrions combat dans un lieu pierreux afin de défendre une montagne ou une colline, et qu'il faille repousser, avec des pierres et des fondes, les étrangers assiégeants de châteaux ou de cités ».

³⁹ La traduction du Levant ne suit pas le texte latin et les ennemis deviennent le sujet de l'action. Il s'agit peut-être d'une erreur de lecture du groupe *td* par *tl*, et la suite *ont les henemis* pourrait être lue *ont des henemis* (« nos soldats défendent une terre des ennemis »).

assaut de chaustel ou de cite *les estranges* furent destreint a venir
o lenges et o peres

Meun

et il avient aucune fois que len se combat en lieux perreus ou que
il covient deffendre aucune montaingne ou aucun terre et doit
len par pierres et par fondes esloingnier et chacier *les estranges*
gens de l'asaut des chastiaux et des citez

Vignay

et aucune foiz avient que li conflis, c'est la meslee, est en leu
perrous et que il convient deffendre aucune montaingne ou terre,
et d'assaut de citez ou de chastiaus sont a metre arieres *li enemi*
par fonde et par giet de pierre

1380

et aucunæeffois est la guerre en lieux plains de pierres, si que par
les fondes et les pierres peut l'en moult grever et faire retraire *les*
ennemis d'assaillir les chasteaulx ou citez

L'anglo-normande et Meun maintiennent l'idée du texte latin de nommer des étrangers les ennemis de l'offensive. Ce passage montre comment la perspective æise par le traducteur fait varier la scène et, par conséquent, la logique ou la justification morale de l'offensive. Si nous défendons un château ou une cité, nous pouvons considérer les étrangers comme des ennemis n'ayant pas de droit de possession, comme il arrive dans la traduction anonyme de 1380. Tandis que si nous attaquons un château ou une cité, le fait de considérer ceux qui défendent ces possessions comme des étrangers, souligne, a priori, le fait qu'ils n'ont pas de droits naturels sur la position, et qu'ils l'ont conquise (traduction anglo-normande et traduction de Jean de Meun). Les autres traducteurs ne précisent pas la nature des assaillants et, en accord avec le contexte, ils sont des ennemis tout court, sans préciser si la position leur appartient.

[I.21.4]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	1380
equitum barbarorum	lor henemis	estrange gent de ost a chiual	leur anemis	enemis	<i>omis</i>

[...] sic diurno vel nocturno superventu equitum *barbarorum*
multos exercitus scimus frequenter afflictos⁴⁰

Levant

et por ce veons nos mains ost maumener par l'asaut de *lor hene-*
mis ou par jor ou par nuit

⁴⁰ « Nous savons que de nombreuses armées subissent ainsi fréquemment, aussi bien le jour que la nuit, des incursions de soldats étrangers à cheval ».

Anglo-normande

si de ior ou de nuit par soruene de *estrange gent* de ost a chiuall
 nous auom seu souente fez plusors [sic]

Meun

et pour ce, ci com nous savons, en ont esté tormenté maint ost
 et par ior et par nuit par la seurvenue de *leur anemis*

Vignay

et si com nos savons, que maint ost ont esté afflit et malmené
 par soudaine venue de *lor enemis* par jor et par nuit

1380

car ainsi ont esté maint ostz deceuz et dommaigié pour ce que
 ils se fioient en l'ost sans chasteaus bien establiz

Levant, Meun et Vignay traduisent l'attaque des « equitum barbarorum » par une attaque des « ennemis », ce qui ne laisse pas l'exclusivité des attaques aux étrangers à cheval, comme le fait la traduction anglo-normande, qui préfère suivre le texte latin. La traduction anonyme de 1380 omet le syntagme, mais le contexte offensif en fait des ennemis.

[II.18.4]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbaros	les henemis	estraunges	ses anemis	ses enemis	les ennemis des estranges regions

[...] si quis igitur pugna publica superari *barbaros* cupit⁴¹

Levant

et se aucuns desire de vaincre *les henemis* en bataille

Anglo-normande

et si ascune comune bataille desire sormonter *estraunges*

Meun

qui voudra donques seurmonter *ses anemis*

Vignay

se aucuns covoitte donques sormonter *des enemis* par bataille

1380

se aucun vueult en guerre surmonter et vaincre les *ennemis d'es-*
tranges regions

Le fragment explique combien est importante la formation des troupes régulières romaines afin de pouvoir lutter contre les *barbari*. L'anglo-normande traduit le mot par *estraunges* en soulignant l'opposition avec les siens. La traduction anonyme de

⁴¹ « Si quelqu'un veut surpasser les étrangers en bataille rangée ».

1380 spécifie : « les ennemis de régions étrangères ». Les autres évitent de considérer d’emblée les étrangers comme des ennemis.

10.2. Les *Barbari* en tant qu’*estranges*

Une occurrence traduit *barbari* par *estranges* alors que le contexte indique un rapport belliqueux.

[III.31.1]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbaris nationibus	les barbres nascions	estraunges nacions	les estranges nationes	les estranges nascions	<i>omis</i>

[...] præcepto maiestatis tuæ, imperator invicte, terrestris proelii rationibus absolutis navalis belli residua, ut opinor, est portio ; de cuius artibus ideo pauciora dicenda sunt qui iam dudum pacato mari cum *barbaris nationibus* agitur terrestre certamen⁴²

Levant

recontees les choses de la bataille de la terre, l’autre partie est, ensi come je pense, des navies de l’art, de laquele poi de choses sunt a dire, quar apaissee la mer, de lonctens bataille de terre se fait o *les barbres nascions*

Anglo-normande

par uostre comandement empereour nient vencu puis ke ie ai conte des batailles champelles et terrestres par raison si come ie quid une porcion est uncore remis de batailles des nefes e por ce ceux ki iadis de *estraunges nacions* aveient champele bataille e nauete por ce sunt un poi des choses a dire

Meun

empereres vainquierres, ie ai mis en escrit par le commandement de ta maiesté les raisons de batailles faire par terre : or me remaint encore a dire, si comme ie cuit, cele partie de bataille que len fait par navie. Mais des ars de ceste bataille sont pou de choses a dire, quar grant tens a ia passé que la mer est apesiee, et fait len ores batailles par terre contre *les estranges nations*

Vignay

l’enpereres vainquierres, par le comant de ta maiesté de la bataille terrestre sont les reons solues. Ore, si com ie cuit, la partie est a dire de la naval bataille de cui arz pou est a dire. Car ia pieça apoisie la mer, se combat on par terre ou *les estranges nascions*

⁴² « Par ton majestueux commandement, empereur vaincu, une fois terminées les explications sur la guerre terrestre, je crois qu’il faut traiter de la guerre navale ; il y a peu de chose à dire puisque depuis longtemps les mers ont été pacifiées et que les batailles avec les nations étrangères ont lieu sur terre ».

1380

[Prologue absent]

L'anglo-normande évite de considérer la fin des batailles navales sûrement parce que la plupart des domaines anglais étaient insulaires ou maritimes. 1380 omet tout le chapitre. Toutes les autres traductions font référence aux *estranges*, mais Levant traduit l'adjectif par *barbres*, qui pourrait souligner le fait qu'il s'agit de guerres avec des peuples non civilisés, venus de l'intérieur, les territoires terrestres les plus éloignés de la mer, les plus arides, d'où affluaient les Tatars et des tribus nomades du désert, de la *berrie*.

10.3. Les contextes incompatibles avec des êtres inférieurs ou païens

[II.prol.4]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
omnium gentium barbararum	gens estrangers	totes genz estranges	nations estranges	estrenzes genz	<i>omis</i>

[...] quid enim audacius quam domino ac principi generis humani, domitori *omnium gentium barbararum*, aliquid de usu ac disciplina insinuare bellorum, nisi forte quod ipse iussisset fieri, quod ipse gessisset⁴³ ?

Levant

car, quele chose est plus hardie *que* de faire à ssaiver l'ussance et la discipline de la bataille au seignor et au prince de l'umain pueple et au seignor de *toutes les autres gens estranges* se ce ne fust, par aventure, que il eust comandé à escrire ce que il meismes eust fait ?

Anglo-normande

quele chose est plus hardie chose ke demonstrer ascune chose de lus e de la discipline de batailles a seyngnor or a prince ki est a seignorir de humaine ligne e de *totes genz estranges* si il ne vit par aventure comande de estre fait ce kil aueit fait

Meun

car trop fust a moi grant hardement que de dire de l'usage et de la disciplina des batailles au seingneur et au prince de l'umain lignage, et au vainqueur de *toutes nations estranges*, se il meismes en ce ne m'eust comandé a faire ce que il meismes eust fait

Vignay

quar quel chose fust plus hardie qu'au seignor, au prince de l'umain lignage, au donteur de *totes estrenzes genz* de l'us et de

⁴³ « Et quy a-t-il de plus audacieux que d'insinuer quoi que ce soit sur l'exercice et la discipline de la guerre au seigneur et suzerain du genre humain, dominateur de tous les peuples étrangers, à moins qu'il ne l'ait lui-même comandé et lui-même mené à bien ? ».

la decipline des batailles riens senefier, se il ne l'eust commandé
ensit a fere ce que il meismes a fet par effet d'oeuvre

1380

[Prologue absent]

Les traducteurs évitent d'affirmer que leur suzerain est seigneur des ennemis ou de gens que l'on nommerait de façon péjorative. 1380 omet ce prologue.

[II.2.2]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
pluresque barbaræ nationes	autres de plusors nascions	cele gent de estrange nacions	plusors autres nations estranges	plusors autres nations estranges	moult d'autres regions estranges

[...] denique Macedones Græci Dardani phalanges habuerunt, ut in una phalange armatorum octo milia censerentur. Galli atque Celtiberi *pluresque barbaræ nationes* catervis utebantur in proelio⁴⁴

Levant

les anciens Gres avoient ·ii· manieres d'eschieles, l'une se nomoit *dardamin* et l'autre *filanges*⁴⁵, en laquele il metoient ·viii· mile homes a armes. Lé Galois *et* ciaus de Eelide, et *autres de plusors nascions* usoient en bataille de compaignies ou il avoit ·vi· mile

Anglo-normande

les gregeis e les dardaneis auieient en cascune compaignie ·viii· mile de gens armes Ffrancis e cele gent de *estrange nacions* usoient de autre maneres de compaignies en batailles

Meun

li Macedonien, li Grec et li Dardanien orent en lieu de legions eschieles en bataille que il apeloient phalanges et avoit en une phalange ·VIII.^m homes a armes. Li François et *plusors autres nations estranges* avoient, en lieu de phalanges, caterves en leur batailles.

⁴⁴ « Et puis après, les Macédoniens, les Grecs, les Dardaniens avaient des phalanges, composées de huit mille hommes armés. Des Gaulois et des Celtibères et d'autres nations étrangères se servaient de troupes au combat ».

⁴⁵ Le traducteur n'a pas compris une phrase, qui est d'ailleurs problématique dans la tradition latine (Reeve, 2000) : *denique actiones greci dardani falanges habuerunt* (*denique Macedones Græci Dardani phalanges habuerunt*, de la famille ε). La traduction confond *dardani* avec une manière de disposition des troupes (*eschiele*), alors qu'il s'agit d'un peuple.

Vignay

li Grec, li Dardanien orent, en leu de legions, phalanges ou il avoit .VIII.^m d'armez ; li Gaule et *plusors autres nacions estranges* avoient caterves ou il avoit .VI.^m d'armez ; li Romain, legions.

1380

li Macedon, li Grec et li Dardan avoient en leur ost une maniere de legions ou batailles que ilz appelloient falenges et avoient en la falange VIII.^m hommes d'armes. Li Gale et li Celtribre et *moult d'autres regions estranges* avoient legions qu'ilz apelloient quaterves.

Lorsque parmi les *barbari* il est question des *Galli*, les traducteurs ne les considèrent pas comme des ennemis. Notons, que l'anglo-normande et Jean de Meun actualisent le mot, respectivement, par *Franceis* et *François*.

10.4. Les *Barbari* en tant que guerriers

[I.20.21]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbari	les peons de berrie	les barbarins	em Barbarie	cil de Barbarie	li estrange guerrier

[...] *barbari* autem scutati pedites his præcipue utuntur, quas bebras vocant, et binas etiam ac ternas in proeliis portant⁴⁶

Levant

mais *les peons de berrie* les ont encor en usance, et si em portent en bataille ·ii· ou ·iii·

Anglo-normande

mais *les barbarins* qui sunt a pe usent nomeement de iceus si les apelent libres e portent doble ou treble en batailles

Meun

mais *em Barbarie*, cil a pié qui portent les escuz, en usent mout et les apeles hebres et em portent bien II ou III em bataille

Vignay

cil de Barbarie en usent sor toz et les apelent bebres et en portent .II. ou trois en bataille

1380

Li estrange guerrier qui sont a pié et ont escuz, usent d'unes armeures que on appelle bebres et sont ligieres

⁴⁶ « Les soldats à pied étrangers qui sont munis d'écus s'en servent davantage, les appellent *bebra*, et même en portent deux ou trois au combat ».

Hormis 1380, qui reste neutre (*estrange*), les traducteurs semblent associer l'usage de petits javelots ou lances à des *barbarins*, à la *Barbarie* ou aux *peons de berrie*, c'est-à-dire, les pions des troupes venant du désert.

[III.5.9]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
more barbarico	la costumance des sarrazins	<i>omis</i>	<i>omis</i>	<i>omis</i>	par maniere estrange

[...] Prætera manu aliquid vel flagello *more barbarico* vel certe mota qua utitur veste significat⁴⁷

Levant

Ancore faisoient il autres entreseignes o la main ou aveuque les corgees, selonc *la costumance des sarrazins*, ou remueoient les vestimens que il portoient

Anglo-normande

ou par la main porra le dustre de l'ost fere aucun signe si com l'em soleit *auncienement* faire

Meun

avoec ce fait il [li duz de la bataille] aucune fois signe de la main ou par muer sa robe, pour senefier ce qu'il veut faire

Vignay

li [duïtres] avec ce, de la main ou de croller robe aucune foiz est fet signes

1380

Et avec ce il doit aucune ffois signiffier s'entencion par la main ou d'un baston *par maniere estrange* ou en mouvant son vestement

Les pratiques ici décrites sembleraient appartenir à l'époque des traductions. L'anglo-normande généralise l'usage des gestes des chefs militaires pour avertir ses hommes et note son ancienneté. Au contraire, Meun et Vignay omettent l'étrangeté de ces signes et en généralisent l'usage.

Quelques phrases après [III.5.12], dans la description d'un signe, Levant remplace des courges par une poutre. Il explicite que ce signe est d'usage à Ancre, qui pourrait s'identifier à Ankara.

Aliquanti in castellorum urbium turribus appendunt trabes quibus aliquando erectis aliquando depositis indicant quæ geruntur⁴⁸

⁴⁷ « De plus, on fait des signes avec la main ou avec un bâton, à la manière des barbares, ou avec un mouvement des vêtements ».

⁴⁸ « Il y en a qui pendent des poutres dans les tours des châteaux des villes par lesquelles, posées à la verticale ou à l'horizontale, ils indiquent ce qui arrive ».

[...] et es tors des chastiaus et en celes des sites pendoit l'on maintes fois treus ou cofins *ensi come l'on fait à Ancre* par lesquels getant les et avalant se demostre ce que l'on fait

[III.10.3]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbari	barbarins	estrange gent	barbarins et li estrange	tuit	gens estranges de l'empire de Romme

[...] hanc solam [doctrinam] hodieque *barbari* putant esse servandam cetera omnia aut in hac arte consistere aut per hanc assequi se posse confidunt⁴⁹

Levant

les *barbarins* penserent de maintenir et garder iceste sans plus

Anglo-normande

e uncore hui cest iour quident *estrange gent* itele art soulement estre a garder

Meun

et ceste seule art cuident encore au ior d'ui *li barbarin et li estrange* que len doie garder

Vignay

et ceste soule art cuident *tuit* que l'en doie garder

1380

et *les gens estranges* de l'empire de Romme maintenant gardent l'art de chevalerie sur tous autres ars

L'anglo-normande et 1380 se concentrent sur l'altérité, alors que Vignay élargit au maximum l'affirmation (*tuit*) et contredit ainsi l'affirmation de Végèce, qui n'est pas rapportée. Les autres traducteurs rattachent le zèle du maintien de l'art militaire au groupe concret des *barbarins*. Jean de Meun agglutine *li barbarin et li estrange*.

[III.10.16]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	<i>1380</i>
barbari	trestouz les barbarins	touz les estranges	tuit li estrange	Li estrange	ceulz d'estranges nacions

[...] *omnes barbari* carris suis in orbem conexis ad similitudinem castrorum securas a superventibus exigunt noctes⁵⁰

⁴⁹ « C'est la seule [discipline] qu'aujourd'hui les étrangers croient devoir conserver ; ils croient que de tous les autres arts dépendent d'elle ou peuvent être acquis grâce à elle ».

⁵⁰ « Tous les étrangers passent la nuit à l'abri des incursions en disposant leurs charriots en forme de cercle comme dans un camp militaire ».

Levant

et *trestouz les barbarins* ensemment asemlans les charettes en un sercle
furent seures n<uit>s⁵¹ des agais as henemis

Anglo-normande

touz les estranges demaudent a lor chers amis assemblez partout ke
il seient eseur de nuiz des sorvenanz

Meun

tuit li estrange arrennent leur charrois en roont entour eulz a sem-
blance de herberges et sont par nuit aussi asseur des agués de lor
anemis

Vignay

li estrange, lour chars assemblez en .I. roont a senblance des her-
berges, moient seures nuiz

1380

ceulz d'estranges nacions annexent et conjoignent leurs charrois l'un
a l'autre en rondeur a semblance de chasteaulz ou de tentes d'ost et
ainsi ilz ont nuiz seures de la survenue des ennemis soudaine

Seule la traduction du Levant associe cette pratique à un groupe déterminé (*Barbarins*). Les autres y présentent la notion d'altérité neutre, à laquelle l'anonyme de 1380 ajoute la composante nationale (*estranges nacions*).

[III.15.1]

<i>Epitoma</i>	<i>Levant</i>	<i>Anglo-normande</i>	<i>Meun</i>	<i>Vignay</i>	1380
barbaricoque	<i>chapitre manquant</i>	estrange gent	<i>omis</i>	<i>omis</i>	<i>omis</i>

[...] vineas dixerunt veteres quas nunc militari *barbaricoque* usu
caucias vocant⁵²

Levant

[ce chapitre et les autres qui parlent d'instruments anciens sont ab-
sents]

Anglo-normande

les auciens furent iadis un engin ke *estrange gent* e ceus ki sunt ore
li apelent caucias

Meun, Vignay, 1380

[Fragment omis]

⁵¹ Il s'agit d'une insertion de l'éditeur à partir du texte latin.

⁵² « Les anciens appelaient *vineæ* ce que selon un usage militaire étranger on appelle maintenant *caucia* ».

Face à un outil et à une terminologie qui devrait être inconnue, le traducteur anglo-normand suit le texte latin et y ajoute *jadis*, alors que les autres traducteurs préfèrent omettre l'outil ; la traduction du Levant omet tout le chapitre.

10.5. Conclusions de l'analyse du corpus

Sur 55 attestations, 27 traduisent *barbari* par *estranges*, *tuit* ou d'*autres* ; lorsque le contexte le permet, 10 les déclarent ennemis ; et, enfin, 10 omissions correspondent à des passages qui n'intéresseraient pas les destinataires ou bien qui rangent ces *barbari* dans les rangs des ennemis. La *Barbarie* est citée 2 fois, par Meun et Vignay [I.20.21]), preuve qu'elle correspond plus à un imaginaire qu'à une réalité concrète. *Barbarins* apparaît dans 4 cas. D'autres contextes plus précis permettent aux traducteurs de nous informer de certaines techniques qui pourraient être associées aux ennemis des Croisades dans les traductions impliquées : *em Barbarie*, *cil de Barbarie*, *les barbarins*. Spécialement, Levant présente les groupes de son entourage : *les peons de berrie*, *les sarrazins*, *les barbres nascions*, etc. Des tautologies, regroupant l'altérité religieuse et politique telles que *li barbarins et li estrange*, apparaissent aussi dans Meun, qui se situe entre l'esprit des Croisades des ancêtres du commanditaire de la traduction et du contexte politique de l'Occident.

11. Caractérisation des traductions

11.1. Levant

Levant offre la plus grande diversité de résultats dans la traduction de la base lexicale *barbar-* et forme un *cluster* riche (Agrigoroaei, 2023), et avec des mots peu attestés dans nos outils lexicographiques (*barbre*, *berrie*). *Barbari* est traduit par ennemis (x3). Sinon, pour des précisions techniques le lecteur se retrouve avec les communautés païennes des États latins d'Orient : *barbarins* (x2) *sarrazins* (1), *peons de la berrie* (x1) et *barbres nascions* (x1). Mais, lorsque le contexte ne permet pas de les présenter comme des êtres inférieurs, les *barbari* deviennent des *gens estranges* (x1) ou *autres de plusors nascions* (x1). Or, la *Barbarie* n'y est pas nommée. La seule omission correspond à un chapitre où il est question d'armes désuètes (Tableau 2).

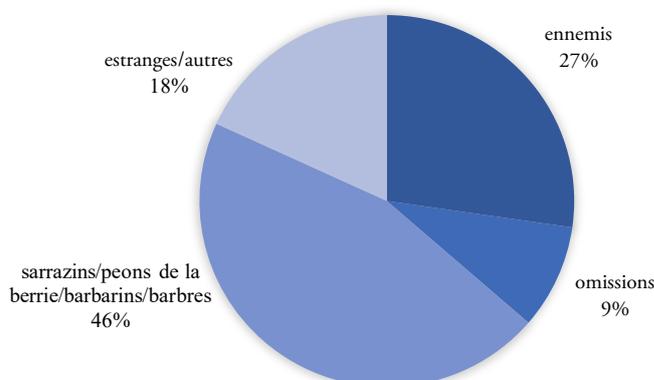


Tableau 2. Résultats de la traduction du Levant

11.2. L'anglo-normande

Son traducteur traduit *barbari* par *estranges*, et jamais par *ennemi*. C'est-à-dire, comme pour Végèce, les *estranges* sont normalement considérés comme des ennemis. La seule attestation de *barbarins* [I.20.21] correspond à l'usage d'une arme précise, et coïncide avec Meun et Vignay (Tableau 3).

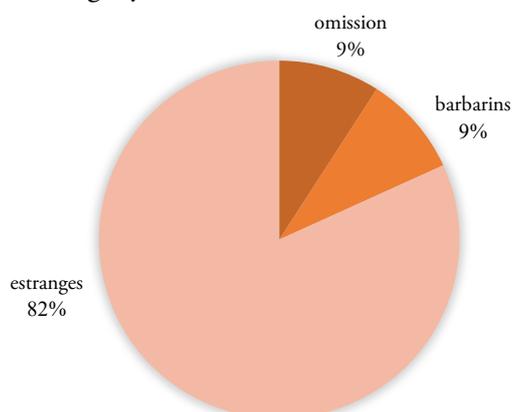


Tableau 3. Résultats de la traduction anglo-normande

11.3. Meun

Jean de Meun, clerc humaniste, préfère traduire *barbari* par *estranges* (x7). Il nomme 2 fois les *barbarins* dans deux contextes bien précis. Dans un cas, pour souligner qu'ils attaquent une position qui ne leur appartient pas [I.16.4], dans l'autre, il agglutine *li barbarins et li estrange* pour signaler la préparation à la guerre des *barbarins* (x1), ce qui souligne aussi la référence à la *Barbarie* (x1). Les deux omissions correspondent à une arme et à une technique désuète (Tableau 4).

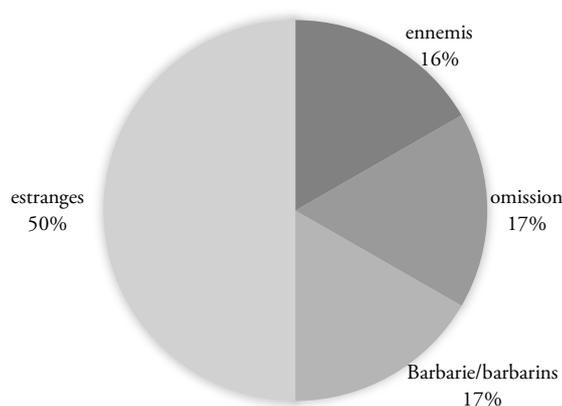


Tableau 4. Résultats de la traduction de Jean de Meun

11.4. Vignay

Lorsque le contexte est propice, il préfère signaler qu'il s'agit d'ennemis pour en omettre l'origine. Il généralise une fois (*tuit*) (Tableau 5).

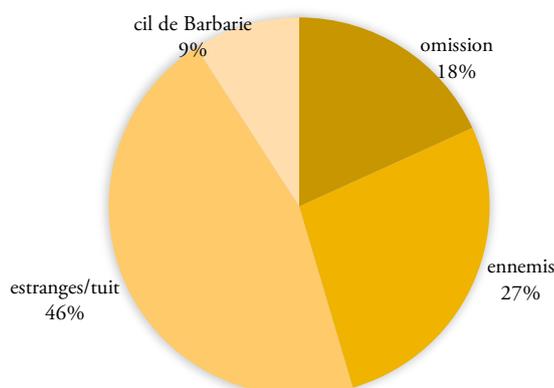


Tableau 5. Résultats de la traduction de Jean de Vignay

11.5. 1380

La traduction anonyme du XIV^e siècle traduit *barbari* par *estranges*, sauf dans deux occurrences où il les traite d'ennemis (x1) des *estranges regions* (x1). Lorsque les précisions sont anachroniques, le traducteur omet le passage ou tout un chapitre (x4) (Tableau 6).

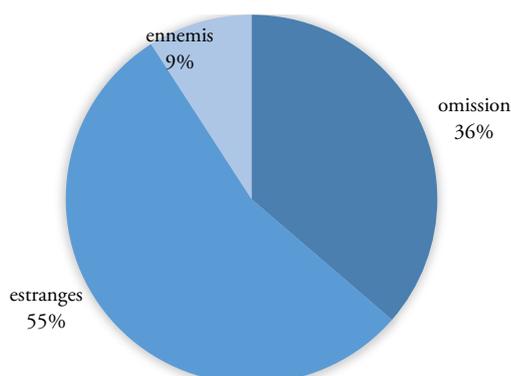


Tableau 6. Résultats de la traduction anonyme en prose de 1380

12. Conclusions

12.1. De la translation à la traduction

Les premières vulgarisations se sont consacrées à transmettre les savoirs à leurs destinataires et à les adapter à leur contexte. Dans l'*Epitoma*, les *barbari* étaient l'altérité menaçante et c'est ainsi que chaque traducteur les a identifiés à ses ennemis. Le traducteur de Levant y fait apparaître des *sarrazins*, qui n'existaient pas à l'époque de Végèce, des *barbarins*, des *peons de la berrie*, et les *barbres naciones* qui l'entourait et le menaçait. Or, le traducteur de Levant préfère traduire par *ennemi* dès que le contexte le permet [I.16.4], [I.21.4], [II.18.4], en élargissant ainsi les menaces à d'autres collectivités, mais sans les associer d'emblée les étrangers à des ennemis.

12.3. Les infidèles

Au Bas-Empire, par glissement sémantique, *barbarus* désigne le non-chrétien, et le sème /impie/ l'emporte sur celui de /étranger/. La société tremblait sous la menace

de la violence des invasions barbares et Végèce composait son ouvrage pour réclamer le retour de l'ancienne puissance de Rome. C'est sous l'égide des défenseurs de Rome et de la chrétienté que l'étendard de Végèce sera récupéré par les projets des Croisades. Un projet où Rome se situera au centre et réclamera l'union des forces autour d'un idéal culturel partagé, afin de constituer une vaste armée regroupée.

Cet esprit insuffle les traductions de Jean de Meun et de Jean de Vignay, qui gardent encore la trace d'anciens croisés.

Mais, lorsque dans les traductions les *barbari* deviennent des *estranges*, les ennemis ne sont pas regroupés sous l'axe de la foi, mais sous celui d'un autre type de fidélité, celle féodale ou nationale.

Lorsque les destinataires sont confrontés à l'infidélité de la maisonnée, c'est à dire, de leurs *familiares* ou leurs sujets, il convient de les traiter d'*estranges*, d'ennemis. Dans un cadre plus large, la préférence pour une notion d'altérité politique pourrait aller de pair avec un progrès de la conscience nationale.

En effet, Contamine (1996) considère que les Anglais avaient développé une identité nationale bien avant les Français, ce qui pourrait confirmer la nette préférence de la notion d'*estranges* dans la traduction anglo-normande et, dans le contexte français, dans la traduction anonyme produite dans le contexte de la guerre de Cents Ans.

En fin de comptes, les clercs et les rois du Moyen Âge, ainsi que les hommes de la Renaissance et les militaires des nations modernes se sont servis de l'*Épitoma* pour réclamer l'union d'une armée, regroupée sous l'idée d'un pouvoir légitime.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGRIGOROEI, Vladimir & Ileana SASU (2023) : « Translation Clusters, Translation Units, and Language Automatism: Describing Organic Language Phenomena found in Translation », in Vladimir Agrigoroaei & Ileana Sasu (éd.). *Translation Automatism in the Vernacular Texts of the Middle Ages and Early Modern Period*. Turnhout, Brepols, 27-37.
- ALCUIN (1895) : *Monumenta Germaniæ Historica. Epistola, 4*. Ernst Dümmler (éd.). Berlin, Weidmann. URL: [https://www.dmgh.de/mgh_epp_4/#page/\(III\)/mode/1up](https://www.dmgh.de/mgh_epp_4/#page/(III)/mode/1up)
- ALLMAND, Christopher (2011) : *The De re militari of Vegetius : the reception, transmission and legacy of a Roman text in the Middle Ages*. Cambridge, University of Cambridge.
- AMBROISE (1897) : *L'Estoire de la Guerre sainte : histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192)*. Gaston Paris (éd.). Paris, Imprimerie Nationale.
- ARISTOPHANE (2022) : *Comédies. Tome 1: Introduction, - Les Acharniens – Les Cavaliers – Les Nuées*. Victor Coulon et Jean Irigoin (éd.) & Hilaire Van Daele (trad.). Paris, Les Belles Lettres.
- AUGUSTIN D'HIPONE (1960) : *De Civitate Dei*. Bernhard Dombart et Alfons Kalb (éd.) Gustave Bardy (intr. et notes) & Gustave Combès (trad.). Brouges, Desclée de Brouwer.

- AURELL, Martin (2022) : « Geoffroi C d'Anjou prend Montreuil-Bellay à la lecture de Végèce (printemps, 1151) », in Joëlle Ducos et Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 155-181.
- BALDINGER, Kurt *et alii* (1971-2021) : *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*. Québec, Presses de l'Université de Laval, 1971-1974 ; Tübingen – Berlin, N. Niemeyer et Presses de l'Université de Laval, 1993-2007 ; Berlin, De Gruyter, 2021. URL: <https://www.hadw-bw.de/fr/recherche/centre-de-recherche/dictionnaire-etymologique-de-lancien-francais-deaf>
- BARNES, Timothy D. (1979). « The Date of Vegetius ». *Phoenix*, 33: 3, 254-257.
- BÉDIER, Joseph [éd.] (1982) : *La Chanson de Roland*. Paris, Union générale d'éditions.
- BEEKES, Robert (2009) : *Etymological Dictionary of Greek*. 2 vol. Leiden, Brill.
- BENGTSSON, Anders (2006) : « Quelques observations sur la traduction de l'ablatif absolu en moyen français », in Claudio Gladerisi et Cinzia Pignatelli (éd.), *La traduction vers le moyen français. Actes du II^e Colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*. Turnhout, Brepols, 205-222.
- BENGTSSON, Anders (2013) : « De l'emploi du connecteur *car* en ancien et moyen français : étude de quatre textes composés entre le XII^e et le XIII^e siècle », in Françoise Sullet-Nylander, Hugues Engel, Gunnel Engwall (éd.), *La linguistique dans tous les sens*. Stockholm, Kungliga Vitterhetsakademie och Antikvitets Akademien, 127-139.
- BENGTSSON, Anders (2014) : *L'essor de la proposition participiale en moyen français*. Francfort-sur-le-Main, Peter Lang.
- BIU, Hélène (2022) : « Entre figure(s) d'autorité et (re)construction de la figure auctoriale : Végèce, Honorat Bovet et Christine de Pizan », in Joëlle Ducos et Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 253-267.
- BLAISE, Albert (1975) : *Lexicon latinitatis medii ævi*. Turnhout, Brepols.
- BOISACQ, Émile (1916) : *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes*. Heidelberg, Carl Winter.
- BORMANN, Eugen [éd.] (1888) *Corpus Inscriptionum Latinarum. Inscriptiones Aemiliae, Etruriae, Umbriae Latinae. Inscriptiones Aemiliae et Etruriae*, vol. 11, t. 1. Berlin, De Gruyter. URL : <https://arachne.uni-koeln.de/Tei-Viewer/cgi-bin/teiviewer.php?manifest=BOOK-ZID1318083>
- CAMUS, Jules (1896) : « Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1830 ». *Romania*, 99, 393-400. URL : https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1896_num_25_99_5458
- CASTAN, Auguste (1875) : « Jean Priorat, de Besançon, poète français de la fin du XIII^e siècle ». *Bibliothèque de l'École des chartes*, 36, 124-138. URL : https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1875_num_36_1_446627.
- CHANTRAINE, Pierre (1986) : *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Paris, Klincksieck.
- CHRISTINE DE PIZAN (2021) : *Le livre des faits d'armes et de chevalerie*. Lucien Dugaz (éd.). Paris, Classiques Garnier.

- COLLARD, Franck (1992) : « Recherches sur le crime de poison au Moyen Âge ». *Journal des Savants*, 1, 99-114. URL : https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1992_num_1_1-_1553.
- COLLARD, Franck (2000) : « Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès, Göttingen, 1999. L'étranger au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 95-106. URL : https://www.persee.fr/doc/shmes_1261-9078_2000_act_30_1_1762
- COLOMINA I CASTANYER, Jordi (1995) : « A propòsit d'une llei fonètica catalana », in Josep Massot i Muntaner (coord.), *Miscel·lània Germà Colón / 3*, Barcelona, Associació Internacional de Llengua i Literatura Catalanes, Anglo-Catalan Society, Associazione Italiana di Studi Catalani, Deutsch-Katalanische Gesellschaft. Barcelone, North American Catalan Society, Fundació Congrés de Cultura Catalana, Publicacions de l'Abadía de Montserrat, 255-286.
- CONTAMINE, Philippe (1996) : « Qu'est-ce qu'un *étranger* pour un Français de la fin du Moyen Âge ? Contribution à l'histoire de l'identité française », in Claude Carozzi & Huguette Carozzi-Taviani (dir.), *Peuples du Moyen Âge : problèmes d'identification*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 27-43.
- CONTAMINE, Philippe (1999 [1980]) : *La Guerre au Moyen Âge*. Paris, Presses Universitaires de France.
- COURCELLE, Pierre (1948) : *Histoire Littéraire des grandes invasions barbares*. Paris, Hachette.
- DAUGE, Yves Albert (1981) : *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*. Bruxelles, Latomus.
- DE LA CRUZ VERGARI, Elena (2022) : « Les manuscrits de la traduction en langue d'oïl de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce des États latins d'Orient », in Joëlle Ducos et Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 97-113 [pages 1 à 4 du livret d'images du volume].
- DE VILLENEUVE, Étienne (1978 [1876]) : *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*. Genève, Mégariotis. [fac-similé de la 1^e édition, Lyon].
- DEPREUX, Philippe (2000) : « Princes, princesses et nobles étrangers à la cour des rois mérovingiens et carolingiens. Alliés, hôtes ou otages ? », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès, Göttingen, 1999. L'étranger au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 133-154. URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/21349>
- DU CANGE, Charles du Fresne, *et alii* (1883-1887) : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Niort, L. Fravre. URL : <http://ducange.enc.sorbonne.fr>
- DUBUISSON, Michel (1985) : « La vision romaine de l'étranger. Stéréotypes, idéologie et mentalités ». *Cahiers de Clío*, 81, 82-98.
- DUBUISSON, Michel (2001) : « Barbares et barbarie dans le monde greco-romain : du concept au slogan ». *L'Antiquité Classique*, 70, 1-16.

- DUCOS, Joëlle (2022) : « Jean de Salisbury et Végèce », in Joëlle Ducos & Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 183-1205.
- DUMÉZIL, Bruno (2016) : *Les barbares*. Paris, Presses universitaires de France.
- DÜMMLER, Ernst (1872) : « De procinctu romanæ miliciæ ». *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, 15, 443-451.
- DUVAL, Frédéric (2017) : « *Epitoma rei militaris*, Flavius Renatus Vegetius. Notice descriptive concernant l'ensemble des traductions médiévales en français et en occitan », in Frédéric Duval & Françoise Viellard (éd.), *Miroir des classiques*. Paris, Éditions en ligne de l'École des chartes, 17. URL : https://elec.chartes.psl.eu/miroir/document/epitoma_rei_militaris_vegetius
- DUVAL, Frédéric (2022) : « Les armes d'hast : de l'ancienne littérature latine au français médiéval », in Joëlle Ducos & Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 115-136.
- EIXIMENIS, Francesc (2005) : *Dotzè llibre dels Crestià. Primera part, volum primer*. Xavier Renedo (ed.), Sadurní Martí (coord.) et alii. Gérone, Universitat de Girona – Diputació de Girona.
- ERNOUT, Alfred & Alfred MEILLET (2001 [1932]) : *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Paris, Klincksieck. 4^e éd.
- EVDOKIMOVA, Ludmilla (2009) : « Le Prologue du *Livre Flave Vegece de la chose de chevalerie* et la question de son attribution », in Denis Renevey & Christiania Whitehead (éd.), *Lost in translation?* Turnhout, Brepols, 173-185.
- FAMERIE, Étienne (2015) : « Bibliographie sur l'*Epitoma rei militaris* de Végèce (1981-2015) ». *Revue internationale des droits de l'antiquité*, 60, 207-221.
- FICK, August (1871) : *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen: ein Sprachgeschichtlicher Versuch*. Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.
- FLUTRE, Louis-Ferdinand & Kornelis SNEYDERS DE VOGEL [éds.] (1983) : *Li Fet des Romains. Compilé ensemble de Salluste et de Suétone et de Lucan*. Paris – Groningue, Droz – Wolters.
- FLUTRE, Louis-Ferdinand (1962) : *Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Âge écrits en français ou en provençal et actuellement publiés ou analysés*. Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale.
- FOLDA, Jaroslav (2005) : *Crusader art in the Holy Land: from the Third Crusade to the fall of Acre, 1187-1291*. New York, Cambridge University.
- FRISK, Hjalmar (1960) : *Griechisches etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg, Winter.
- GALDERISI, Claudio [éd.] (1911) : *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*. Turnhout, Brepols, vol. 1.
- GASTON, Alexis Paulin (1881) : « Jean de Meun, traducteur et poète ». *Histoire Littéraire de la France*, 28, 391-439.

- GODEFROY, Frédéric (1879-1902) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*. Paris, DicFro. URL : <http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy/>
- GOLDENBERG, David (1998) : « Scythian-Barbarian: The Permutations of a Classical Topos in Jewish and Christian Texts of Late Antiquity ». *Journal of Jewish Studies*, 49 : 1, 87-102.
- GOLDENBERG, David (1999) : « Geographia Rabbinica: The Toponym Barbaria ». *Journal of Jewish Studies*, 50 : 1, 53-73.
- HALL, Edith (1989) : *Inventing the Barbarian: Greek Self-Definition through Tragedy*. Oxford, Oxford University Press.
- HALL, Jonathan M. (2002) : *Hellenicity: Between Ethnicity and Culture*. Chicago, University of Chicago.
- HOMÈRE (1945) : *Iliade*. Paul Mazon (trad.). Paris, Les Belles Lettres.
- JEAN D'ANTIOCHE (2009) : *La Rectorique de Ciceron tradotta da Jean d'Antioche. Edizione e glossario*. Elisa Guadagnini (éd.). Pisa, Edizioni della Normale.
- JEAN DE JOINVILLE (1874) : *Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X*. Natalis de Wailly (éd.). Paris, Firmin Didot.
- JEAN DE SALISBURY (1909) : *Ioannis Sabeseriensis Episcopi carnotensis policratici*. Clement Charles Julian Webb (éd.). Oxford, Clarendon Press.
- JÉRÔME DE STRIDON (1845) : *Opera Omnia. I. Patrologia Cursus Completus, Serie Latina, 22*. Jacques-Paul Migne (éd.). Paris. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57626624/f131.item.r=Jerome%20de%20stridon%20%20Patrologia%20latina>
- KOSTICK, Conor (2006) : « The terms milites, equites and equestres in the early crusading histories ». *Nottingham Medieval Studies*, 50, 1-21.
- LANÇON, Bertrand. (2014) : « Dans l'Antiquité tardive, le barbare cesse d'être la figure de l'autre », in Yves Coativy, Alain Gallicé, Laurent Héry & Ddominique Le Page (dir.), *Jean-Christophe Cassard, Historien de la Bretagne. Sainteté, pouvoirs, cultures et aventures océanes en Bretagne(s) (V^e-XX^e siècle)*. Morlaix, Skol Vreizh, 186-197.
- LEGGÉ, M. Domenica (1953) : « The Lord Edward's Vegetius ». *Scriptorium*, 7 : 2, 262-265.
- LEITE TEIXEIRA, Raphael (2008) : « A guerra no *Epitoma rei militaris* de Flávio Vegécio (séc. IV d.C.): entre a fé cristã e a pressão bárbara ». *Mirabilia*, 8, 1-13.
- LÖFSTEDT, Leena (1972a) : « Res et causa. Étude lexicographique sur la base de trois traductions ». *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 209, 310-326.
- LÖFSTEDT, Leena (1972b) : « Rien et chose. Étude lexicographique sur la base de trois traductions ». *Studia neophilologica*, 44, 326-342.
- LÖFSTEDT, Leena (1975) : « Étude sur la traduction des expressions de comparaison latines en ancien français ». *Zeitschrift für romanische Philologie*, 91, 223-242.
- LÖFSTEDT, Leena (1977a) : « La réduplication synonymique de Jean de Meun dans sa traduction de Végèce ». *Neuphilologische Mitteilungen*, 78, 449-470.
- LÖFSTEDT, Leena (1977b) : « La traduction des mots abstraits dans le Végèce de Jean de Meun », in Lennart Carlsson (éd), *Actes du 6^e congrès des romanistes scandinaves, Upsal*,

- 11-15 août 1975. Uppsala – Stockholm : Uppsalas universitet – Almqvist och Wiksell, 191-196.
- LÖFSTEDT, Leena (1985) : « Végèce au Moyen âge. Motifs et modifications des traducteurs et des copistes », in *Homenaje a Álvaro Galmés de Fuentes*. Oviedo – Madrid, Universidad de Oviedo – Gredos, tome 1, 493-499.
- LUCAS, Robert H. (1970) : « Medieval French translations of the Latin classics to 1500 ». *Speculum*, 45 : 2, 225-253.
- MARTIN, Robert [dir.] (2023) : *Dictionnaire du moyen français (DMF)*. Nancy, ATILF – CNRS & Université de Lorraine. URL : <http://www.atilf.fr/dmf>
- MATSUMURA, Takeshi (2018) : *Dictionnaire de français médiéval*. Michel Zink (dir.). Paris, Les Belles Lettres.
- MERCATOR, Gerardus & Jodocus HONDIUS (1607 [1630]) : *Atlas sive cosmographica meditationes de fabrica mundi et fabricati figura*. Amsterdam, Sumptibus Johannis Cloppenburgii.
- MERISALO, Outi (2022) : « Le *Vegesce* anonyme de 1380 : texte, contexte et transmission », in Joëlle Ducos & Hélène Biu (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 83-95.
- MEYER, Paul (1896) : « Les anciens traducteurs français de Végèce, et en particulier Jean de Vignai ». *Romania*, 99, 401-423. URL : https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1896_num_25_99_5459
- MINERVINI, Laura [éd.] (2000) : *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314). La caduta degli Stati Crociati nel racconto di un testimone oculare*. Napoli, Liguori.
- MITCHNECK, Simon R. [éd.] (1935) : *Yon or La vengeance Fromondin*. New York, Institute of French Studies, Columbia University.
- MOATTI, Claudia (1997) : *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République*. Paris, Seuil.
- MOMMSEN, Theodor (1881) : *Corpus Inscriptionum Latinarum. Inscriptiones Africae Latinae. Inscriptiones Africae proconsularis et Numidiae*, vol. 8, t. 1. Dépouillement de G. Wilmanns. Berlin, De Gruyter. URL : <https://arachne.dainst.org/entity/2288040>
- MONFRIN, Jacques (1955) : *Inventaire critique des traductions d'auteurs anciens du XIII^e au XV^e siècle*. Mémoire inédit de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- MONFRIN, Jacques (1964) : « Humanisme et traduction au Moyen Âge » suivi de « Les traducteurs et leur public en France au Moyen Âge », in Anthime Fourrier (éd.), *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du X^e au XIV^e siècle. Colloque organisé par le Centre de Philologie et littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 29 janvier au 2 février 1962*. Paris, Klincksieck, 217-246 et 247-262.
- MONFRIN, Jacques (1972) : « La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'humanisme en langue vulgaire dans la France du XV^e siècle », in *The Late Middle Ages and the Dawn of Humanism Outside Italy. Proceedings of the International Conference. Louvain May 11-13, 1970*. Louvain – La Haye, Université de Louvain – Nijhoff, 131-170.

- MONGEAU, René Guy B. (1981a) : *Jean de Meun's Translation of Military Terminology in Vegetius' Epitoma rei militaris*. Thèse de doctorat. New York, Department of Romance Languages, Fordham University.
- MONGEAU, René Guy B. (1981b) : « *Li chevaliers* : Jean de Meun's translation of *Epitoma Rei Militaris* ». *Proceedings of the Patristic, Medieval and Renaissance Conference*, 6, 89-99.
- MORTET, Victor [éd.] (1911) : *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen âge (XI^e-XII^e siècles)*. Paris, A. Picard & fils.
URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55641f>
- NASSER, Fathi (1996) : *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIX^e siècle*. Beyrouth, Hayek & Kamal.
- NDIAYE, Émilia (2005) : « L'étranger *barbare* à Rome : essai d'analyse sémique ». *L'Antiquité Classique*, 74, 119-135. URL : https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_2005-_num_74_1_2567
- NDIAYE, Émilia (2006) : « Rêves de conquête des territoires barbares. *Barbaroi et barbari* chez les historiens d'Alexandre : stratégies d'appropriation », in Émilia Ndiaye & Christine Romero (éd.) & Elena Zayas (dir.), *Territoires rêvés. II, Du territoire rêvé au rêve de territoire : stratégies d'appropriation et de domination*. Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 93-114. URL : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/09/Alexandre.html>
- OPELT, Ilona & Wolfgang SPEYER (1967) : « *Barbar* ». *Reallexikon für Antike und Christentum*. Tome 1. Stuttgart, Anton Hiersmann.
- PAPIAS (1966 [1476]) : *Papias Vocabulista*. Torino, Bottega d'Erasmus. Réimpression du *Vocabularium*. Milan, Domenico da Vespolati.
- PASCHOUD, François (1967) : *Roma aeterna. Étude sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions*. Neuchâtel, Institut Suisse de Rome, 111-118.
- PAUL DIACRE (1878) : *Historia Langobardorum*. Tome 4. Ludwig Bethman & Georg Waitz (éd.). Hannover.
- RABAN MAUR (1852) : *B. Rabani Mauri ... Opera omnia. Patrologia Cursus Completus, Serie Latina*, 4. Jacques-Paul Migne (éd.). Paris. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54939986>
- RABAN MAUR (1899) : *Monumenta Germaniae Historica. Epistolae*, 5. Ernst Dümmler (éd.). Berlin, Weidmann. URL : [https://www.dmgh.de/mgh_epp_5/index.htm#page/\(III\)-/mode/1up](https://www.dmgh.de/mgh_epp_5/index.htm#page/(III)-/mode/1up)
- REEVE, Michael D. (2000) : « The transmission of Vegetius's *Epitoma rei militaris* ». *Ævum*, 74 : 1, 243-353.
- RENEDO, Xavier (2022) : « Art et organisation militaire dans le *Tractat de les Batalles* de Francesc Eiximenis », in Joëlle Ducos & Hélène Bui (éd.), *Émergences d'une littérature militaire en français (XII^e-XV^e siècle)*. Genève, Honoré Champion, 207-252.
- RICHARDOT, Philippe (1998) : *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge*. Paris, Institut de stratégie comparée – Economica.
- ROQUES, Mario (1938) : *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle). Lexiques alphabétiques*, tome 2. Paris, Honoré Champion.

- ROTHWELL, William; Stewart GREGORY; David A. TROTTER *et alii* (1977-1992) : *Anglo-Norman*. Londres, Maney Publishing for the Modern Humanities Research Association. URL : <http://www.anglo-norman.net>.
- ROVIRA CERDÀ, Helena (2014) : *El Valeri Màxim d'Antoni Canals. Estudi i edició (llibres I-V)*. Thèse de doctorat dirigée par Gemma Avenoz. Barcelona, Universitat de Barcelona. URL : <https://www.tdx.cat/handle/10803/283115>
- SALVIANUS [PRESBYTER MASSILIENSIS] (1847) : *Epistolæ S. Hieronymi. Patrologia Cursus Completus, Serie Latina, 53*. Jacques-Paul Migne (éd.). Paris. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5503090j>
- SCHANZ, Martin (1914) : *Geschichte der römischen Litteratur : bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian. Die Litteratur des vierten Jahrhunderts*. Vol. 4, t. 1. Munich, C. H. Beck.
- SEDULIUS SCOTTUS (1896) : *Monumenta Germaniæ Historica. Poetæ latini ævi carolini, 3*. Ludwig Traube (éd.). Berlin, Weidmann. URL : [https://www.dmgh.de/mgh_poetae_3/index.htm#page/\(III\)/mode/1up](https://www.dmgh.de/mgh_poetae_3/index.htm#page/(III)/mode/1up)
- SEGRE, Cesare (1952-1953) : « Jean de Meun et Bono Giamboni traduttori di Vegetio. Saggio sul volgarizzamenti in Francia ed Italia ». *Atti della Accademia delle scienze di Torino*, 87, 119-153.
- SHERWOOD, Foster Hallberg (1980) : *Studies in medieval uses of Vegetius' Epitoma rei militaris*. Thèse de doctorat. Los Angeles, University of California.
- SHRADER, Charles R. (1979) : « A handlist of extant manuscripts containing the *De Re Militari* of Vegetius ». *Scriptorium*, 33 : 2, 280-305.
- SOMMER, H. Oskar [éd.] (1908-1916) : *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, t. 2, 3 et 5. Washington, The Carnegie Intitution.
- SPIEDEL, Michael P. (1996) : « Raising New Units for the Late Roman Army : *Auxilia Palatina* ». *Dumbarton Oaks Papers*, 50, 163-170.
- STEBBINS, Charles E. (1974) : *A Critical Edition of the 13th and 14th Centuries old French Poems Versions of the Vie de Saint Alexis*. Tübingen, Niemeyer.
- STEINSCHNEIDER, Moritz (1895) : *Die hebräischen Handschriften der K. Hof- Staatsbibliothek in München*. Munich, Palm. URL : <https://menadoc.bibliothek.uni-halle.de/publicdomain/content/titleinfo/603699>
- STIRNEMANN, Patricia (2017) : « Jean de Meun : où et pour qui a-t-il travaillé ? », in Jean-Patrice Boudet, Philippe Haugeard, Silvère Menegaldo & François Ploton-Nicollet (éd.), *Jean de Meun et la culture médiévale : littérature, art, sciences et droit aux derniers siècles du Moyen Âge*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 107-119.
- STRABON (1966) : *Géographie*. T. II, livres III et IV. François Lasserre (éd. & trad.). Paris, Les Belles Lettres.
- TACITE (1942) : *Vie d'Agricola. De vita Agricolaë*. Eugène de Saint-Denis (éd. & trad.). Paris, Les Belles Lettres.
- TACITE (1949) : *La Germanie. De origine et situ Germanorum*. Jacques Perret (éd. & trad.). Paris, Les Belles Lettres.

- THORPE, Lewis (1952) : « Maistre Richard, a thirteenth-century translator of the *De Re Militaris* of Vegetius ». *Scriptorium*, 6 : 1, 39-50.
- THORPE, Lewis (1953) : « Maistre Richard at the skirmish of Kenilworth ? ». *Scriptorium*, 7 : 1, 120-121.
- THUCYDIDE (2019) : *Histoire de la Guerre du Péloponèse*. T. 1. Jacqueline de Romilly (éd. et trad.). Paris, Les Belles Lettres.
- TOBLER, Adolf Tobler; Erhard LOMMATZSCH *et alii* (1915-2008): *Altfranzösisches Wörterbuch*. Berlin – Stuttgart – Wiesbaden, Steiner.
- TRANCHANT, Mathias (2010) : « Essai de définition de l'extranéité au travers de l'exemple rochelais ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117 :1, 7-22.
- VEGETIUS (1815) : *Vegezio Flavio dell'arte de la guerra. Libri IV. Volgarizzamento de Bono Giamboni*. Francesco Fontani (éd.). Firenze, Giovanni Marenigh
- VEGETIUS (1869) : *Epitoma rei militaris*. Carl Lang (éd.). Stuttgart, Teubner.
- VEGETIUS (1962) : *The Anglo-Norman Vegetius. A Thirteenth Century Translation of the De Re Militari of Flavius Vegatius Renatus*. Lionel Kenneth Carley (éd.). Thèse de doctorat dirigée par Lewis Thorpe. Nottingham, University of Nottingham. URL : <http://eprints.nottingham.ac.uk/13648/1/573145.pdf>
- VEGETIUS (1977) : *Li abregemenz noble homme Vegesce Flave René des establissementz appartenanz a chevalerie, traduction par Jean de Meun de Flavii Vegeti Renati Viri Illustris Epitoma Institutorum Rei Militaris*. Leena Löfstedt (éd.). Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia.
- VEGETIUS (1982) : *Li livres Flace Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay*. Leena Löfstedt (éd.). Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia.
- VEGETIUS (1989) : *Le livre de l'art de chevalerie de Vegesce. Traduction anonyme de 1380*. Leena Löfstedt, Outi Merisalo, Elina Soumela-Härmä, Renja Salminen & Lauri Juhani Eerikäinen (ed.). Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia.
- VEGETIUS (2004) : *Epitoma rei militaris*. Michael D. Reeve (éd.). Oxford, Oxford University Press.
- VEGETIUS (2016) : *Édition critique d'une traduction française médiévale de l'Epitoma rei militaris de Végèce*. Elena de la Cruz Vergari (éd.), Thèse de doctorat dirigée par Anna Maria Mussons et Anna Maria Babbi. Universitat de Barcelona – Università degli Studi di Verona.
- VENANCE FORTUNAT (1995) : *Vie de sainte Radegonde*. Yves Chauvin et Georges Pon (éd. & trad.), in Robert Favreau (dir.), *La vie de sainte Radegonde par Fortunat*. Poitiers, Bibliothèque municipale, manuscrit 250 (136). Paris, Seuil.
- VEYNE, Paul (2002) : « *Humanitas* : Les Romaines et les autres », in Andréa Giardina (éd.), *L'homme romain*. Paris, Point – Seuil.
- VILLANI, Arnaud (2010) : « Le partage du logos dans les naissances de la philosophie grecque ». *Noesis*, 15, 103-114. URL : <https://journals.openedition.org/noesis/1686>

- VON BÜREN, Veronika (1996) : « Une édition critique de Solin ». *Scriptorium*, 50 : 1, 22-87.
URL : https://www.persee.fr/doc/scrip_0036-9772_1996_num_50_1_1744
- WALDE, Alois (1905) : *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*. Tome I. Heidelberg, Winter.
- WARTBURG, Walther von (1928-) : *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung der galloromanischen Sprachschätze*. Continué sous la direction de Jean-Pierre Chambon, Jean-Paul Chauveau et Yan Greub. Berlin – Paris – Bâle – Strasbourg – Tübingen Bonn – Leipzig, Mohr – Éditions de linguistique et de philologie. URL : <https://lecteur-few.atilf.fr/index.php/>
- WINKLER, Markus (2018) : *Barbarian: Explorations of a Western Concept in Theory, Literature, and the Arts*, in Maria Boletsi, Jens Herlth, Christian Moser, Julian Reidy & Melanie Rohner (coll.), *From the Enlightenment to the Turn of the Twentieth Century*, vol. 1. Stuttgart, J.B. Metzler.
- WISMAN, Josette A. (1996) : « L'Épitoma rei militaris de Végèce et sa fortune au Moyen Âge ». *Le Moyen Âge*, 85, 13-31.
- WÖLFFLIN, Eduard, Theodor MOMMSEN (1900-2009) : *Thesaurus linguae Latinae*. Berlin, Bayerische Akademie der Wissenschaften et De Gruyter. URL : <https://thesaurus-badw.de/tll-digital/tll-open-access.html>